

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 20^e SEANCE3^e Séance du Vendredi 23 Octobre 1970.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1971 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4635).

Services du Premier ministre (suite).

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.

MM. Dumas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan; Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

MM. Mazeaud, Carpentier, Ollivro, Destreman, Nilès, Beucher, Emile Didier, Herzog, Tissandier, Jacques Barrot, Stasi, Bernard Marie, Lagorce.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4654).

PRESIDENCE DE M. MAX LEJEUNE,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1971 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n^{os} 1378, 1395).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits des services du Premier ministre (section II. — Jeunesse, sports et loisirs).

La parole est à M. Pierre Dumas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la jeunesse, les sports et les loisirs.

M. Pierre Dumas, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un écrivain faisait récemment observer que « pour l'athlète comme pour l'artiste, il n'y a jamais d'achèvement ». Il en va de même pour l'effort

de ceux qui ont charge de l'action publique en faveur du sport et de la jeunesse. On ne saurait donc s'attendre à ce que tout soit fait, à ce que la tâche soit achevée en un seul exercice.

Du moins, y-a-t-il progrès ?

La réponse des chiffres est la suivante : le projet de budget de 1971 pour le secrétariat d'Etat chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs, tel qu'il nous est présenté, est en augmentation de 78,3 millions de francs par rapport à celui de 1970. Cela représente un accroissement de 7 p. 100 sans les autorisations de programme et de 8,1 p. 100 en les incluant.

Que peut-on attendre de cette augmentation dans les faits ?

Des progrès bien plus sensibles que ne permet apparemment de l'espérer cette croissance légèrement inférieure à l'augmentation moyenne de l'ensemble des dépenses publiques et dont bénéficient d'ailleurs exclusivement les dépenses de fonctionnement.

Ces progrès seront dus aux initiatives, aux choix heureux, souvent courageux et toujours tenaces, sur lesquels le secrétaire d'Etat fonde sa politique.

En bref, il est permis d'attendre, dans l'ensemble, d'assez bons résultats d'une bonne politique tirant le meilleur parti d'un budget pourtant insuffisant sur plusieurs points.

Pour éclairer et étayer cette opinion, je n'évoquerai que quelques sujets particulièrement significatifs, priant mes collègues de se reporter pour le reste à mon rapport écrit, naturellement plus complet et plus descriptif.

Je regrouperai mes observations, conformément à la présentation du fascicule budgétaire, en traitant successivement des dépenses ordinaires et des dépenses en capital, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'équipement.

Les dépenses ordinaires augmentent de 83,3 millions de francs, soit un peu plus que le budget total du secrétariat d'Etat, ce qui s'explique par le fait qu'elles progressent un peu au détriment des dépenses en capital.

Cette majoration est absorbée pour plus des deux tiers par les mesures acquises, lesquelles correspondent à des activités bien connues de l'Assemblée.

Je n'en évoquerai qu'une : le centre d'information et de documentation pour la jeunesse, qui veut être une réponse à ce qu'il peut y avoir de spécifique dans les problèmes qui se posent aux jeunes. Il s'agit en effet d'un organisme nouveau. Ses premiers résultats sont assez satisfaisants pour que la commission des finances attache le plus grand intérêt à l'expérience, en cours, d'installation de trente succursales dans des syndicats d'initiative et offices de tourisme, en vue de mieux répondre aux besoins des jeunes de province qui ne représentent que 38 p. 100 des correspondants actuels du centre.

Mais c'est évidemment dans l'emploi des 23.700.000 francs restant pour les mesures nouvelles que se manifeste l'aspect volontariste de la politique du secrétaire d'Etat, nettement orientée vers l'éducation physique et le sport scolaire.

Cette priorité n'est pas contestable, d'autant que diverses mesures, que j'évoquerai dans un instant, tendront à en ouvrir le bénéfice à l'ensemble des activités sportives.

Ainsi, la majeure partie des mesures nouvelles — 9 millions et demi de francs — est-elle affectée à la création de 1.170 emplois nouveaux d'enseignants d'éducation physique. A cette occasion, il convient de saluer la reprise de la progression au rythme des années 1967 et 1968.

Toutefois, cet effort ne correspond pas encore à la proportion d'un à cinq souhaitable entre le nombre des enseignants d'éducation physique et celui de professeurs des autres disciplines. De même, il ne permettra pas d'atteindre le rapport d'un maître pour cent cinquante élèves considéré comme souhaitable lors de l'élaboration du V^e Plan.

Ces observations ne font d'ailleurs que justifier davantage la priorité accordée par M. le secrétaire d'Etat à l'éducation physique dans les écoles.

Les nouvelles créations de postes permettront du moins — et le résultat n'est pas négligeable — d'assurer réellement chaque semaine deux heures trente d'éducation physique à tous les élèves de l'enseignement secondaire en 1971, malgré l'augmentation des effectifs de cet enseignement du fait du passage des C. E. G. aux C. E. S.

Dans le premier cycle, la grande affaire est bien entendu le tiers temps. Cette expérience, qui fait appel aux enseignants en vertu du principe de l'unicité du maître et qui répond aux vœux des élus locaux, a été accueillie par les instituteurs avec un vif intérêt et une bonne volonté qui méritent d'être soulignés ici.

Cependant, d'inévitables conflits surgissent au moment de la mise en œuvre. Il faut tenir compte de l'inexpérience ou même de l'inaptitude de certains. Les conseils, voire l'intervention directe de conseillers pédagogiques est donc indispensable. Elle est même — soyons-en persuadés — la condition du succès de l'opération, qu'on risque de juger sur ses tout premiers résultats.

Or les postes de conseillers pédagogiques dépendent du ministère de l'éducation nationale, lequel n'en a mis au début de la présente année scolaire que cinquante nouveaux à la disposition du secrétaire d'Etat.

Disons-le tout net, ce chiffre est insuffisant — même si on l'ajoute aux 374 conseillers pédagogiques existants et aux 151 conseillers pédagogiques départementaux, surtout confinés dans des tâches de coordination — lorsqu'on songe qu'il s'agit d'aider, d'assister, d'orienter et d'initier 200.000 instituteurs à travers toute la France.

C'est pourquoi, au nom de la commission, je demande au Gouvernement et, par-delà votre personne, monsieur le secrétaire d'Etat, au ministère de l'économie et des finances et au ministère de l'éducation nationale de créer de toute urgence 300 postes nouveaux, ce qui semble le contingent minimum nécessaire pour que cette expérience des plus intéressantes démarre dans des conditions propres à assurer son succès.

C'est encore en faveur du sport scolaire qu'est proposée la création de 150 postes de moniteurs attachés à ces bassins mobiles, dus à l'initiative de M. le secrétaire d'Etat et qui se révèlent un excellent moyen de diffusion de la natation dans nos écoles les plus dispersées.

150 autres postes serviront à amorcer une expérience très intéressante, notamment pour les collectivités locales, qui vise à unir les efforts de l'Etat, des municipalités et des associations pour le recrutement de moniteurs-entraîneurs. Mais, sans doute, M. le secrétaire d'Etat en parlera-t-il tout à l'heure avec plus de compétence que moi.

D'autres mesures nouvelles, comme la dernière que je viens de citer, tendent à assurer une meilleure utilisation des équipements, tels les crédits pour la location des installations municipales ou pour le transport de la population scolaire vers des équipements éloignés. Chacun de ces postes reçoit 300.000 francs au titre des mesures nouvelles.

A propos du transport, je présenterai une observation. Le moment paraît venu, monsieur le secrétaire d'Etat, de tirer la leçon des expériences locales que vous avez encouragées, ici ou là, et de définir une politique en la matière. Nous souhaitons que des critères nationaux soient déterminés pour favoriser des actions efficaces, c'est-à-dire raisonnables, en évitant aussi bien l'indifférence sans recours que la floraison des demandes abusives ou des surenchères, et en créant des conditions telles qu'il n'y ait pas là un transfert de charges insupportable pour les finances des collectivités locales. En effet, les élèves sont transportés afin de réduire le nombre des équipements qui seraient

nécessaires si l'on devait les rapprocher d'eux. Il s'ensuit un allègement des charges de l'Etat et il serait injuste que le poids financier de l'opération repose entièrement sur les collectivités locales.

Cette priorité pour les opérations scolaires impliquait naturellement une pause en ce qui concerne les activités socio-éducatives. Cependant, les mesures nouvelles comportent encore cinq millions de francs pour les activités de jeunesse et d'éducation populaire. Si la commission n'a pu se prononcer sur la répartition de ce crédit entre des associations, répartition qu'elle ne connaît pas, elle approuve votre effort, monsieur le secrétaire d'Etat, en faveur des postes Fonjep qui obtiennent un supplément de 984.853 francs et des congés-cadres qui bénéficient d'un crédit de 648.000 francs.

Je ne voudrais pas en terminer avec le chapitre des dépenses ordinaires sans évoquer des problèmes concernant les services extérieurs.

En effet, la politique de déconcentration et de sélectivité qui a été mise en œuvre fait largement appel à la qualité, à l'action et au jugement des inspecteurs et des services de la jeunesse et des sports. Or, pour que ces services fonctionnent convenablement, il importe que soient rapidement adoptés par le Gouvernement le projet de statut que vous avez établi, monsieur le secrétaire d'Etat, pour ces fonctionnaires et le texte portant réforme des structures des services extérieurs dont les compétences doivent être délimitées par rapport à celles de l'éducation nationale.

Enfin, la commission souhaite que des mesures d'équité soient prises à l'égard de ces fonctionnaires dont l'indemnité de logement ne représente que le tiers de celle des instituteurs et qui n'ont droit au remboursement des frais de déplacement que pour cinquante-cinq jours par an au lieu de cent dix dans l'éducation nationale, alors que les inspecteurs de la jeunesse et des sports ont à se déplacer dans tout un département, souvent même le dimanche.

Je souhaite que cet appel soit entendu et que soient ainsi réunies les conditions nécessaires au bon fonctionnement de vos services.

Les dépenses en capital représentent la partie du budget la moins satisfaisante, puisque les autorisations de programme restent stationnaires avec 342 millions de francs et que les crédits de paiement régressent légèrement de 375 millions à 370 millions de francs. Mais c'est précisément à leur propos qu'éclatent avec le plus d'évidence l'ingéniosité, l'efficacité et la valeur de la politique définie et poursuivie par le secrétaire d'Etat.

Cette politique se traduit par un effort de rationalisation et des choix.

Rationnel est, en effet, l'effort de banalisation, c'est-à-dire d'ouverture à toute la population des équipements sportifs, souvent jusqu'alors scolaires. Tous les élus qui sont proches des réalités s'en réjouissent. Bien entendu, cela pourra conduire à détacher tel équipement de l'établissement scolaire principal utilisateur en vue d'assurer le meilleur quadrillage de l'agglomération. Nous le comprenons. Nous souhaitons simplement que, jamais, ces équipements ne soient trop éloignés des établissements scolaires, car le transports des enfants pose plus de problèmes encore que celui des adultes.

Raisonnable aussi nous apparaît l'adoption de gymnases évolutifs, c'est-à-dire susceptibles d'extensions ou de perfectionnements par tranches successives.

Enfin, la rationalisation et l'industrialisation des équipements paraissent en bonne voie.

Comme vous l'aviez laissé espérer l'an dernier, monsieur le secrétaire d'Etat, le concours des piscines a abouti à l'adoption de types préfabriqués, et vous en êtes maintenant à la recherche de la fabrication industrielle de ces modèles de piscines qui paraissent des plus intéressants.

Le succès des concours régionaux pour les gymnases évolutifs autorise les meilleurs espoirs.

Nous souhaitons que ce recours à des équipements normalisés et économiques soit l'occasion de supprimer les distorsions trop souvent constatées entre le montant de la dépense subventionnable et le coût réel des réalisations, sans pour autant méconnaître les problèmes que peuvent poser, ici et là, le sol, les fondations ou le climat.

Il faut que le ministère de l'économie et des finances comprenne — vous en êtes certainement convaincu, monsieur le secrétaire d'Etat — que ces distorsions, avec les gênes qu'elles apportent aux collectivités locales pour le financement complé-

mentaire, se traduisent par des pertes de temps et des frais financiers qui ne répondent en rien au légitime souci d'économie qui anime ce grand ministère.

Quant au choix, ils ont été faits en faveur des équipements sportifs à dominante scolaire, piscines et gymnases en particulier, ce qui est parfaitement cohérent avec les décisions prises pour les dépenses ordinaires.

Pour les équipements socio-éducatifs, les choix se sont arrêtés sur les miniclubs et les maisons de jeunes de dimension moyenne, c'est-à-dire d'une superficie inférieure à cinq cents mètres carrés.

Nous approuvons ces choix, parce qu'ils sont la condition de l'efficacité, parce qu'ils permettent de faire plus avec le même crédit, de mieux répartir les équipements sur tout le territoire et de les rapprocher de l'usager. Nous les approuvons d'autant plus que ces normes créent des unités à la mesure des jeunes et, par là, facilitent la participation.

Du parti que vous pouvez tirer de cette politique, monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez déjà donné un avant-goût en construisant en 1970 : 580 terrains de sport, 110 piscines et 300 gymnases. Nous ne doutons pas qu'en 1971, avec les mêmes crédits, mais disposant des nouvelles normes que je viens d'évoquer, vous ne fassiez mieux encore.

Ainsi le V^e Plan aura été exécuté à 85 p. 100, en ce qui concerne la jeunesse et les sports, malgré les événements qui ont secoué la France pendant son déroulement. L'effort considérable que le pays a soutenu dans ce domaine en dix ans a été incontestablement favorisé et entretenu par deux lois de programme successives.

C'est pourquoi, à la suite des contacts qui ont été pris en commission et à la demande même de la commission des finances, je vous ai demandé une troisième loi de programme. Je crois que vous êtes convaincu de sa nécessité ; mais nos arguments ont peut-être renforcé les vôtres.

J'ai donc été heureux d'apprendre qu'à la suite de ces contacts une récente réunion tenue à Matignon a envisagé le problème. Les bonnes nouvelles ne pouvant rester longtemps sous le boisseau, des informations ont filtré et c'est normal. Nous attendons avec confiance, monsieur le secrétaire d'Etat, que tout à l'heure vous confirmiez et précisiez les dispositions prises à cet égard par le Gouvernement et susceptibles de donner une valeur singulière à cette loi de programme qui devrait recouvrer normalement les quatre dernières années du VI^e Plan, de 1972 à 1975.

J'espère, mes chers collègues, avoir fait apparaître les raisons pour lesquelles je vous disais, en commençant, que nous pouvions attendre de ce budget plus qu'il ne paraissait. L'Assemblée nationale, toujours économe des deniers publics, ne peut qu'apprécier et approuver l'effort entrepris pour l'emploi le plus judicieux et le plus large dans ses effets des crédits que nous votons.

Mais il doit être bien entendu que cet effort doit porter ses fruits. Je veux dire par là que le Gouvernement ne saurait en tirer prétexte pour réduire ou bloquer indéfiniment les crédits d'investissements sans lui ôter sa valeur exemplaire et sa portée.

Une véritable politique de la jeunesse et du sport ne saurait, en effet, procéder du seul secrétariat d'Etat. Elle requiert le concours de divers ministères, elle doit être le fait du Gouvernement tout entier.

Il en va ainsi de nos recommandations principales. Comme pour la loi de programme, la création de 300 nouveaux postes de conseillers pédagogiques ou la réforme des services extérieurs et les mesures d'équité pour les inspecteurs départementaux dépendent de la décision d'autres ministères et des plus hautes instances du Gouvernement. C'est pourquoi la suite qui sera donnée à ces observations nous apparaîtra comme un test qui influencera notre attitude au regard des prochains budgets.

Aujourd'hui, mesdames, messieurs, appréciant les méthodes adoptées par le secrétariat d'Etat, approuvant l'emploi judicieux qu'il fait de ses crédits nouveaux et la politique qui le guide, vous voudrez sans doute encourager ses efforts et lui manifester votre confiance. C'est dans cet esprit que la commission des finances vous invite à voter ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Flornoy, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales pour la jeunesse, les sports et les loisirs.

M. Bertrand Flornoy, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dans les dix minutes qui me sont accordées, je m'efforcerai de résumer l'opinion de notre commission, opinion qui, du reste, se retrouve dans les propos tenus par le rapporteur de la commission des finances qui a parlé comme s'il était membre de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. (*Sourires.*)

Je me garderai donc de faire état de chiffres que vous trouverez dans nos rapports respectifs, et je me contenterai, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous présenter quelques remarques.

Si nous devons nous limiter à la définition du budget qui nous est présenté pour 1971, en le comparant à celui de 1970, nous dirions qu'il est un budget de relance, et sans doute aurions-nous plus de motifs de nous réjouir que de nous plaindre : augmentation de 7 ou 8 p. 100, selon les bases d'estimation, par rapport à 1970 ; répartition des crédits dans un souci évident d'équité, efforts non négligeables en faveur de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, du développement d'un enseignement supérieur d'éducation physique et sportive, du plein emploi ; initiatives nouvelles comme celles concernant une formule originale d'éducation sportive ou la formation des cadres qui veulent répondre, à l'avance, à certaines options du VI^e Plan.

Mais il y a des ombres à ce tableau optimiste, et j'en citerai que deux pour l'instant : la stagnation des crédits d'équipement sportif et socioculturel et l'aide insuffisante aux associations de jeunesse et aux centres de vacances, ce qui du reste n'est pas pour nous surprendre, vous l'avez vous-même regretté devant notre commission.

A notre sens, un point essentiel demeure, qui est de savoir si les moyens attribués au secrétariat d'Etat répondent et répondront dans l'avenir aux responsabilités dont il est apparemment investi : jeunesse, sport et, en outre, les loisirs dont j'ai dit dans mon rapport écrit qu'ils étaient l'enfant Jivaro de votre petite famille, parce qu'ils sont à la fois réduits et relativement mystérieux.

Si la réponse que nous devons faire est négative, la raison en est, sans doute, que les responsabilités réelles de votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, n'ont jamais été définies et qu'il serait peu logique de dégager des moyens financiers adéquats pour réaliser une politique dont les objectifs ne sont pas vraiment fixés.

En effet, malgré un effort budgétaire considérable — 500 pour 100 d'augmentation depuis 1958 pour certains chapitres — et des décisions aussi importantes que les deux lois de programme d'équipement, malgré un travail remarquable de réorganisation administrative, votre secrétariat d'Etat est, plus ou moins, demeuré respectueux des structures, ou des ambitions, de l'époque où Léo Lagrange voulait associer les jeunes les moins favorisés au « virage social de la France ».

Mais ce qui était bon alors est ou peut être aujourd'hui inadapté. Souvenons-nous de la diversité des vocables administratifs utilisés en ce qui concerne les questions de jeunesse : sports, loisirs, enseignement technique, arts et lettres, éducation populaire. De l'éclectisme certes, mais peu de continuité !

Au contraire, depuis 1959, il y a continuité dans l'effort et des résultats appréciables ont été obtenus : le budget de la jeunesse et des sports s'élève plus vite que le produit national brut. Cette accélération dépasse même celle de l'évolution démographique des jeunes, comme on pourra le constater d'après le graphique figurant à la page 5 de mon rapport écrit.

Mais les ambitions restent les mêmes et la proportion de jeunes profitant des crédits de votre département n'a augmenté que faiblement. Voilà, à notre avis, la question essentielle. Nous ne sommes pas convaincus que les options du VI^e Plan, malgré l'ampleur de leurs vues, apportent la réponse que nous souhaitons. Nous ne sommes pas davantage convaincus que ces options s'intègrent dans les orientations fondamentales énoncées par le Premier ministre le 16 septembre 1969 à cette tribune.

C'est donc, vous l'avez compris, dans l'optique d'une évolution permanente de l'action jeunesse et sports — et loisirs — que notre commission a étudié ce budget. Ne revenons pas sur les chiffres — 1.145 millions pour l'ensemble des dépenses — mais sur les pourcentages.

L'augmentation est de 7 p. 100, compte tenu des crédits de paiement, base de calcul qui nous semble la plus convenable puisqu'elle représente réellement la mise en pratique d'une politique. Voici un exemple : la diminution de 16 millions — au titre V, dépenses en capital — provient évidemment de la diminution des autorisations de programme en 1970.

Néanmoins, les optimistes peuvent considérer une augmentation de 8 p. 100 en prenant comme base de calcul les autorisations de programme.

Il faut également noter que le budget de l'Etat a progressé de 9 p. 100, en rappelant que la part « jeunesse, sports et loisirs », limitée à votre secrétariat d'Etat, ne représente que 1 p. 100 du budget national.

Certes, d'autres ministères participent, de leur côté, et en forte progression, aux dépenses de jeunesse — la liste se trouve à la page 35 de mon rapport écrit. Mais cela ne change guère les pourcentages.

Une autre observation a son poids pour étayer notre jugement : l'ensemble des crédits destinés aux moyens des services — titre III — est en augmentation de 13 p. 100 sur l'an dernier, et j'attire votre attention sur ce point, mes chers collègues, elle représente 55 p. 100 du budget total du secrétariat d'Etat, y compris les dépenses en capital.

Si je me reporte au budget de 1966 que nous prenons volontiers comme année de référence, et que votre rapporteur avait alors qualifié de « budget de consolidation », la part des moyens des services était de 39 p. 100 du total du budget.

Il n'y aurait rien à reprocher à cette augmentation des moyens des services qui correspondent essentiellement à des mesures de personnel et à la volonté d'augmenter le nombre d'enseignants d'éducation physique et sportive.

Mais il convient de comparer ces crédits avec ceux des interventions publiques, c'est-à-dire qui concernent l'aide aux sociétés et mouvements, et l'on s'aperçoit que le déséquilibre est ici très lourd.

Prenons l'exemple du budget de 1969 : le montant des crédits pour les moyens de services était de 345 millions ; il est aujourd'hui de 634 millions. Les crédits pour l'aide aux sociétés qui étaient de 138 millions en 1969 sont aujourd'hui de 141 millions. Ainsi, en deux ans, les moyens des services ont augmenté de plus de 286 millions, alors que les crédits pour l'aide aux associations n'augmentaient que de 3 millions. Si je traduis en anciens francs, nous avons 2 milliards 600 millions d'un côté, et 300 millions de l'autre. La distorsion est grave de conséquences et je tenais à le souligner, d'autant plus qu'on ne peut vous donner tort quant à votre choix, puisque votre enveloppe budgétaire vous imposait une alternative. La priorité des priorités, c'est bien sûr le secteur scolaire ou, mieux, les plus jeunes des Français, car vous essayez précisément, et avec raison, de créer une interdépendance réelle entre le secteur scolaire et le secteur civil en instituant le corps des éducateurs sportifs et en ouvrant la possibilité de l'« option sportive » dans le cadre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Vous en traiterez certainement dans votre exposé, et je n'insisterai pas sur ce point, me contentant de vous dire que notre commission approuve pleinement cette initiative.

En revanche, notre inquiétude tient au fait que le budget de 1971, malgré de bonnes intentions évidentes, n'apparaît pas ouvrir, financièrement parlant, sur les engagements proposés par la commission du V^e Plan. Ces estimations, dont je me garderai bien de citer les chiffres avant que nous n'ayons à en discuter devant l'Assemblée, sont si considérables qu'elles nous laissent rêveurs et nous inquiètent même beaucoup lorsque nous pensons aux futurs arbitrages...

A juger d'après les prévisions « imposées » et l'« évaluation directe », en matière d'équipement, nous pouvons nous demander quel sera, en définitive, le sort de l'aide accordée aux associations et à la formation des cadres sportifs et socio-culturels dont elles ont besoin.

Il reste, bien entendu, à définir, avant que ne soient fixés et adoptés les objectifs du VII^e Plan, le rôle dévolu aux associations et mouvements dans une politique de jeunesse. Associations et mouvements doivent accepter de se concerter au bénéfice de l'ensemble des jeunes.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, quelques observations. Certes, parlant au nom de la commission, j'aurais pu vous dire les soucis et les satisfactions que nous avons éprouvés à l'analyse des titres V et VI, concernant les dépenses en capital. Mais M. le rapporteur de la commission des finances en a parlé et nous partageons, dans l'ensemble, ses opinions. Vos choix sont approuvés, même si votre terminologie ne l'est pas toujours. Je pense à la « banalisation ». Voici un vilain mot au service d'une bonne idée.

Nous sommes cependant fort peu satisfaits de constater la stagnation des crédits des titres V et VI. Vous nous donnerez sans doute des informations détaillées sur ce point.

Enfin, je dirai quelques mots du problème de l'enseignement de l'éducation physique et sportive, qui nous préoccupe tous.

Les estimations des commissions du VI^e Plan paraissent à certains exagérées. Mais, de toute façon, l'insuffisance du nombre d'enseignants est préoccupante et le problème doit être résolu dans le cadre d'une refonte globale.

En effet, tout ne se résout pas avec des crédits. Il ne suffit pas de dire que les élèves font deux heures et quart d'éducation physique par semaine ; il faudrait dire, parallèlement, que les professeurs d'éducation physique doivent assurer dix-sept heures d'éducation physique par semaine dans les établissements et trois heures à l'A. S. U. — Association sportive universitaire — soit au total vingt heures.

Une réforme globale doit donc intervenir, en accord avec les enseignants et en pensant, d'abord, aux besoins des jeunes. La commission vous demande de poursuivre vos initiatives en ce qui concerne les éducateurs sportifs et même d'accroître votre action, monsieur le secrétaire d'Etat.

J'aurais voulu aborder un dernier point, sous forme de question, mais grâce à la presse, cela n'est plus nécessaire, car nous savons maintenant que le principe d'une troisième loi de programme est accepté. Nous aurions aimé, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous nous l'annonciez vous-même. Cependant, vous aurez sans doute plaisir à nous donner des informations plus complètes à ce sujet.

En conclusion, l'estime que nous vous portons, monsieur le secrétaire d'Etat, la confiance dans l'homme que vous êtes vous feront certainement bénéficier dans cette Assemblée d'un soutien efficace.

Mais n'oubliez pas les remarques que je me suis permis de vous faire au nom de la commission.

En relisant nos anciens rapports, j'ai constaté que, depuis 1963, notre commission souhaite un budget révolutionnaire, non pour la satisfaction d'un acte révolutionnaire, mais par souci de répondre aux véritables besoins de notre jeunesse et par souci de son avenir. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. Joseph Comiti, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Mesdames, messieurs, mes premiers mots seront pour remercier MM. Dumas et Flornoy, rapporteurs du budget du secrétariat d'Etat, qui ont analysé avec clarté et pertinence le projet qui est soumis à vos délibérations.

Je leur sais gré de l'appui qu'ils ont bien voulu m'apporter et j'étudierai avec le plus grand soin leurs vœux et suggestions.

Le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs pour l'année 1971 est un budget en progrès. Après une année de pause qui nous avait contraint — vous vous en souvenez — à de sévères arbitrages, le Gouvernement a décidé, sur ma proposition, d'augmenter sensiblement les crédits de fonctionnement dont je disposerai l'an prochain ; en revanche, les crédits consacrés à l'équipement sportif et socio-éducatif demeurent stables, et je le regrette.

Budget amélioré mais aussi, comme l'ont souligné les deux rapporteurs, budget de relance, et budget conçu dans le souci de donner la priorité à des actions fondamentales, comme l'a rapporté M. Dumas, qu'il s'agisse des activités sportives ou de l'action poursuivie en faveur de la jeunesse.

Dans le document qui vous est soumis, la plus grande part des dotations supplémentaires est destinée au secteur auquel j'entends donner la priorité : le sport à l'école.

L'année scolaire 1969-1970 a été dans l'enseignement du premier degré l'année de démarrage du tiers temps.

Grâce aux efforts conjugués du ministère de l'éducation nationale, du secrétariat d'Etat et du corps enseignant, auquel je tiens à rendre un nouvel hommage, le départ a été pris de manière encourageante. Dans plus de la moitié des départements, les enseignants ont organisé avec succès les séances de sport et de plein air : les rapports établis par les autorités académiques et par les inspecteurs généraux reconnaissent unanimement les progrès réalisés, même si des difficultés ont été rencontrées ici ou là.

L'action de sensibilisation et d'information conduite par les conseillers pédagogiques de circonscription a porté ses fruits ; 100.000 instituteurs ont participé à des stages et journées d'information et ont reçu la visite de conseillers pédagogiques de

circonscription; dans un département même, tous les instituteurs ont reçu une formation. Mais, comme M. Pierre Dumas, je pense que beaucoup reste à faire en ce domaine : je conserve l'espoir de voir augmenter le nombre des conseillers pédagogiques au début de l'année prochaine, et je lui salue de l'appui que m'a apporté de ce point de vue la commission des finances.

De même, en 1971, de nouveaux crédits seront mis en place pour l'organisation de stages et l'achat de matériels destinés au tiers temps.

Dans le cadre de la politique du tiers temps, j'ai décidé l'été dernier de donner une nouvelle impulsion à l'apprentissage de la natation en milieu scolaire. Au cours des six derniers mois, cinquante bassins d'apprentissage mobiles — véritables « machines à apprendre à nager » — ont été mis en place dans toutes les régions académiques et tenus à la disposition des élèves du premier degré et éventuellement du premier cycle du second degré.

Ils ont obtenu un vif succès, tant de la part des élèves que de la part des élus locaux et des familles. Qu'il me soit permis à ce propos de rendre hommage aux maîtres-nageurs-sauveteurs qui ont joué un rôle décisif dans le lancement et le prolongement de cette expérience.

Pendant la présente année scolaire, les cinquante bassins vont connaître leur pleine utilisation : chacun d'eux permettra — nous en avons maintenant la preuve — d'apprendre la natation à 1.500 enfants par trimestre. Au début de l'été, je pourrai tirer les leçons de l'expérience entreprise et lui donner tous ses développements. Dès maintenant il apparaît clairement que la formule des B. A. M. est particulièrement adaptée aux besoins scolaires. Elle assure une sécurité totale aux enfants, qui se sentent en confiance. Elle a en outre le mérite de libérer les piscines normales au profit d'autres activités sportives.

J'ajoute, pour en terminer avec les B. A. M., que cette expérience a été pour le secrétariat d'Etat l'occasion de créer, à l'exemple de l'école française de ski, une école française de natation : un système d'insignes hiérarchisés permettra de sanctionner les tests subis par les jeunes nageurs.

Et pour les niveaux les plus hauts, nous avons voulu ajouter aux épreuves sportives des épreuves de sauvetage, afin que, selon une formule qui a été employée par les services du secrétariat d'Etat, les enfants apprennent non seulement à se sauver, mais à sauver.

M. Bernard Lebas. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Dans l'enseignement du second degré, le présent budget fait apparaître une forte progression du nombre des enseignants : 1.165 postes ont été créés.

Certes, une nouvelle réduction des temps hebdomadaires de travail des maîtres est intervenue à la rentrée : j'ai voulu tenir les engagements pris par mon prédécesseur après les événements de mai-juin 1968 pour une période de trois ans qui arrive à son terme. Le nombre des heures d'enseignement dispensées s'accroîtra néanmoins de manière sensible.

Bien sûr, il reste beaucoup à faire pour assurer le respect des horaires réglementaires, mais il ne faut pas oublier le fait que les cinq heures hebdomadaires d'éducation physique sont en réalité la contraction des heures de plein air et des heures d'éducation physique proprement dite. Soyons raisonnables : il faudra dix ans pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixé : passer de deux heures d'éducation physique effectivement pratiquées aux cinq heures réservées par la circulaire de septembre 1969.

Parallèlement, une action à plus longue échéance a été entreprise pour la formation des enseignants. Des unités d'enseignement et de recherche d'éducation physique vont se substituer progressivement aux instituts régionaux et aux centres régionaux d'éducation physique et sportive, les C. R. E. P. S. étant rendus à leur vocation initiale d'établissements de stages.

La formation reçue dans ces U. E. R. sera largement ouverte aux préoccupations du monde moderne. Grâce à un système d'unités de valeurs, les étudiants pourront s'orienter vers les carrières liées au développement actuel des activités de loisirs sportifs aussi bien que vers celle de l'enseignement public.

Quant à la formation supérieure des professeurs appelés à enseigner dans les U. E. R., elle sera désormais assurée par l'école normale supérieure d'éducation physique et sportive, qui vient d'être profondément réformée. Cette école, dont les

professeurs auront un statut de contractuel, pour permettre chaque fois aux meilleurs de dispenser l'enseignement, accueillera sur concours les enseignants d'éducation physique après quelques années de pratique professionnelle.

J'ajoute que la première promotion, qui comprend des maîtres d'éducation physique à côté des professeurs, a commencé ses études le 21 septembre.

Cette réforme permettra, vous le voyez, à des maîtres qui n'ont pas le baccalauréat d'accéder à des postes de professeur d'enseignement supérieur, après s'être mesurés à armes égales avec les professeurs qui possèdent le baccalauréat.

Vous penserez certainement comme moi-même que la création de cette école représente une étape importante du développement de l'éducation physique que nous devons constamment adapter aux exigences de la société.

J'ai d'ailleurs dès maintenant procédé à une réforme du concours final du C. A. P. E. P. S., réforme qui fait une large place à la pratique des sports et aux stages en situation.

Je vous parlerai maintenant des éducateurs sportifs. J'ai suivi les suggestions que vous m'avez faites lors du dernier débat budgétaire.

Un crédit nouveau de un million de francs a été dégagé pour assurer la rémunération partielle d'éducateurs sportifs employés par les municipalités et sociétés sportives. Ces hommes et ces femmes, qui devront être titulaires d'un brevet d'Etat, auront pour tâche de faire découvrir aux enfants, dans le cadre d'activités optionnelles, la pratique de certains sports, conformément aux directives des professeurs d'éducation physique, responsables de la pédagogie générale.

Ainsi j'entends assurer une meilleure liaison entre le sport civil et le sport scolaire. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à maintes reprises, la mission précise de ces éducateurs sportifs sera déterminée au terme d'une réflexion collective à laquelle j'ai convié tous ceux qui sont concernés par le problème. C'est la raison pour laquelle leur recrutement sera considéré en 1971 comme une expérience qui permettra de dégager la ou les formules les plus adaptées.

Telles sont les actions que ce budget permettra d'engager et ce qui concerne l'éducation physique et le sport à l'école. Ces efforts auront leur prolongement sur le plan de l'équipement sportif, dont je vous entretiendrai dans quelques instants.

Au total, on peut donc dire qu'en ce qui a trait à la promotion du sport à l'école, une politique cohérente a été définie et engagée ; elle a commencé à porter ses fruits.

Dans le domaine du sport universitaire, nous devons faire face à une situation difficile. Dans certaines académies, les installations sportives édifiées à grand frais et dont l'entretien est des plus coûteux, ne sont pas suffisamment fréquentées par les étudiants. Je pourrai à cet égard citer l'exemple d'un campus de la région parisienne où la situation est déplorable : mais il ne s'agit évidemment que d'un cas limite.

De même les professeurs d'éducation physique détachés auprès des établissements d'enseignement supérieur ne sont pas utilisés de la manière la plus rationnelle.

Cet état de fait dont la responsabilité n'incombe, je le précise, ni aux étudiants ni aux enseignants, mais plutôt aux habitudes et aux mœurs, doit nous inciter à réfléchir.

La politique qui avait été engagée dans ce domaine reposait, il faut bien le dire, sur des illusions. Nous devons la changer et tendre par exemple à la banalisation — je prie M. Fiorino de m'en excuser — voire à la municipalisation de la plupart des nouveaux équipements, auxquels sera appliquée la politique unitaire déjà suivie pour les autres ordres d'enseignement. J'ai demandé à l'inspection générale du secrétariat d'Etat d'étudier ce problème et de me proposer des solutions.

Je parlerai maintenant du sport de compétition. Nous ne sommes plus très loin des jeux Olympiques de Munich et de Sapporo qui se dérouleront pendant l'année 1972 ; il s'agit là pour le sport français d'un test auquel l'opinion publique est très sensibilisée. Je vous avais dit l'an dernier mon opinion sur les jeux Olympiques et la place que doit y tenir la France. Mon opinion n'a pas varié.

Nous devons en outre prendre part à diverses compétitions internationales, qui offriront à nos athlètes l'occasion de se mesurer avec leurs partenaires étrangers et, ainsi, de se mieux préparer aux épreuves olympiques.

En 1970, nous avons d'ailleurs enregistré des performances encourageantes. C'est ainsi que nos athlètes se sont brillamment

comportés dans les rencontres Internationales et en particulier lors des demi-finales de la coupe d'Europe d'athlétisme qui a été suivie avec passion par le public français.

Le présent budget permettra d'accroître le nombre des techniciens chargés de la formation et du perfectionnement des athlètes, mais surtout — et c'est une des principales options de ce qu'il a été convenu d'appeler les « crédits olympiques » — d'ajuster les rémunérations de tous nos conseillers sportifs dont les émoluments n'avaient pas varié depuis trois ans et qui, malgré cela, avec une très grande conscience et un très haut niveau de compétence, avaient continué à former et à perfectionner nos athlètes.

Enfin, nous pourrions ainsi augmenter la part des ressources mise à la disposition des fédérations olympiques; en ce sens ces crédits sont aussi destinés à encourager des compétitions de masse.

Pour en terminer avec le sport, je voudrais redire ici mon opposition catégorique à toute formule qui, sous quelque forme que ce soit, tendrait à l'organisation de concours de pronostics.

M. Jacques Grondeau. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Il me paraît en effet que la morale, déjà bien menacée par ailleurs, ne gagnerait rien à l'affaire. Il n'est, d'autre part, nullement prouvé que le problème financier serait résolu pour autant.

S'agissant des actions du secrétariat d'Etat en faveur des activités de jeunesse et d'éducation populaire, l'année 1971 sera marquée par une très nette amélioration.

Les impératifs supérieurs de modération des dépenses publiques avaient contraint, il y a un an, à diminuer le montant global des subventions accordées aux associations privées de jeunesse et d'éducation populaire. Cette diminution imposée par les circonstances — et que certains avaient voulu présenter comme une tentative délibérée d'asphyxie — avait été d'autant plus sensible que l'aide de l'Etat à ces organismes avait été en constante augmentation de 1960 à 1968, puisqu'elle avait été multipliée par quatre.

J'ai donc été conduit en 1970 à faire preuve d'une très grande sélectivité dans l'octroi des subventions. Une telle rigueur demeure nécessaire et les principes que j'énonçais à cette tribune il y a un an conservent toute leur valeur.

Toutefois, l'amélioration des dotations publiques a permis de rétablir pour une large part les dotations inscrites aux chapitres sur lesquels avaient porté les économies les plus importantes.

Nous allons donc pouvoir, en 1971, accroître l'aide financière aux associations privées, notamment, dans le cadre de quasi-contrats librement négociés; multiplier le nombre des animateurs professionnels rémunérés par le fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire; augmenter la part de l'Etat dans le financement des stages de formation organisés au profit des animateurs; élever le taux des bourses versées aux bénéficiaires de la loi congés-cadres-jeunesse.

Plus encore que les problèmes financiers entraînés par le fonctionnement des associations privées — l'intérêt que leur porte l'Etat ne se mesure pas un cent à l'argent qu'il leur donne — la préoccupation essentielle du secrétariat d'Etat est en effet bien celle de l'animation.

S'agissant en premier lieu de la formation des animateurs, l'action entreprise depuis le début de l'année, à l'aide des moyens nouveaux inscrits dans le budget 1970, a abouti à une profonde réforme, avec la mise en place du cycle de formation aux activités socio-éducatives sanctionné par les nouveaux diplômes B. A. S. E., brevet d'animateur socio-éducatif et C. A. P. A. S. E., certificat d'aptitude à la profession d'animateur socio-éducatif. L'intérêt que cette réforme a suscité s'est manifesté notamment par le grand nombre des candidatures déposées au brevet d'aptitude à l'animation socio-éducative, cent en moyenne par département. Le secrétariat d'Etat a pu d'ores et déjà attribuer les premiers brevets, grâce au travail de qualité accompli par les commissions départementales instituées à cette fin.

Mais il n'a pas suffi de réformer le système de formation et de contrôle de la formation des animateurs. Il était nécessaire que la situation de ces derniers, notamment de ceux qui ont choisi le métier d'animateur, fût mieux établie, que leurs obligations, droits et garanties fussent définis, dans leur intérêt propre comme dans l'intérêt des collectivités qui les emploient, et des jeunes qui leur sont confiés.

J'ai rendu public au mois de septembre un document depuis longtemps attendu fixant les principes généraux qui, selon moi, doivent désormais inspirer les statuts des personnels professionnels d'animation; à son élaboration ont coopéré le secrétariat d'Etat, les associations privées, les syndicats d'animateurs et divers départements ministériels.

Ce texte appelé communément « statut des animateurs », bien qu'il ne s'agisse pas d'un texte réglementaire à caractère contraignant, constitue essentiellement une base de référence pour les contrats individuels ou collectifs, passés entre les organismes et les animateurs qu'ils recruteront.

Il précise les niveaux de recrutement et de rémunération des animateurs, reconnaît à ceux-ci la liberté pédagogique indispensable, mais attend d'eux en contrepartie qu'ils fassent preuve d'objectivité dans l'exercice de leurs fonctions.

Quant à l'aide aux échanges internationaux de jeunes par le canal essentiellement des deux offices franco-allemand et franco-qubécois, je maintiendrai les aides financières existantes. J'indique au passage que je suis avec attention et dans un esprit d'ouverture les négociations qui se poursuivent tant à Strasbourg pour la création d'un fonds européen pour la jeunesse qu'à Bruxelles pour l'association de la jeunesse à la construction européenne, conformément au point 16 du communiqué de La Haye.

Je tiens, par ailleurs, à souligner tout l'intérêt que m'inspirent les efforts de l'U. N. E. S. C. O. — dont la seizième conférence générale se déroule actuellement à Paris — pour associer davantage la jeunesse du monde entier à la réalisation des objectifs qui sont ceux de cette institution internationale.

Le tableau des initiatives que vous me permettrez de développer en votant ce budget serait incomplet si je ne mentionnais un effort considérable d'information des jeunes, qui a été mon premier souci en arrivant rue de Château-dun, et qui reste à mes yeux une priorité dans l'aide de l'Etat à la jeunesse française.

Je suis heureux de vous rendre compte des résultats excellents obtenus par le centre d'information et de documentation pour la jeunesse, qui vient de fêter son 300.000^e service rendu après quinze mois de fonctionnement. Me conformant aux engagements pris lors de l'installation de ce centre, j'ai déjà entrepris de l'aider à faire bénéficier de ses services les jeunes des diverses régions de France. Je compte fermement poursuivre cette action en 1971.

Je terminerai ce développement consacré aux activités de jeunesse et d'éducation populaire en disant un mot des clubs et maisons de jeunes.

L'expérience des 1.000 clubs de jeunes arrive à son terme. Le succès est considérable. Tirant la leçon de ce succès, ainsi que des inévitables difficultés que cette expérience a parfois rencontrées, j'ai l'intention de donner à cette expérience — qui a été dans l'ensemble pleinement concluante — une suite importante en incluant dans les programmes d'équipement une nouvelle série de locaux clubs d'ailleurs adaptés et améliorés en fonction des enseignements des trois dernières années. L'implantation des clubs de jeunes du type « 1.000 clubs » se poursuivra en 1971 et les années suivantes, à un rythme analogue à celui qu'elle a connu depuis 1967.

Quant aux maisons de jeunes et de la culture, je vous avais fait part il y a un an de mes inquiétudes, et de mon désir de mettre un terme à une situation de crise qui n'avait que trop duré. Or, dès le début de 1970, la raison l'a emporté: une réforme profonde est intervenue, avec l'accord quasi unanime des parties concernées. Vingt-six fédérations régionales de maisons de jeunes et de la culture ont été créées; après quelques difficultés de démarrage, elles fonctionnent normalement avec l'agrément et l'aide financière du secrétariat d'Etat et à la satisfaction des jeunes pour lesquels les maisons de jeunes ont été conçues.

Ainsi la crise a trouvé sa solution et désormais il nous est possible d'examiner avec nos partenaires le rôle des maisons de jeunes dans le dispositif d'ensemble de l'éducation populaire.

J'aborde maintenant l'action du secrétariat d'Etat dans le domaine des équipements sportifs et socio-éducatifs. La politique que j'entends poursuivre dans ce domaine s'inspire de deux préoccupations: sélectivité et rationalisation. L'une et l'autre tendent à tirer le meilleur parti de dotations budgétaires que, comme vous tous, je souhaiterais plus fortes.

Dès l'année 1971, année de transition entre le V^e et le VI^e Plan, les interventions du secrétariat d'Etat en matière d'équipements seront concentrées sur quelques secteurs prioritaires. La promotion du sport à l'école est évidemment l'objectif majeur. J'ai demandé aux préfets de régions et de départements d'établir

leurs programmes d'opérations dans cette perspective, en leur indiquant de manière précise les types d'équipements qui devaient recevoir l'aide de l'Etat.

Les équipements grandioses, conçus pour des raisons de prestige, seront proscrits. Je veillerai personnellement au respect de ces directives, dont vous admettez certainement le bien-fondé. Au moment où débute le tiers-temps pédagogique et sportif, au moment où l'urbanisation entraîne la multiplication des collèges d'enseignement secondaire, nous devons à tout prix établir un ordre d'urgence et nous y tenir.

Pour répondre à un vœu souvent exprimé, j'ai demandé aux services d'équipement du secrétariat d'Etat de mettre à l'étude un nouveau type d'installation: le complexe sportif évolutif.

Il s'agit d'espaces couverts conçus de telle manière qu'ils puissent, après leur mise en service, être progressivement dotés de tous les compléments nécessaires — vestiaires, salles annexes. Pour définir ces nouveaux équipements, j'ai fait un large appel à l'initiative locale. C'est en effet dans le cadre des régions que les concours ont été lancés et que les commandes seront passées. Je puis affirmer que cette initiative a rencontré partout un accueil favorable.

Les équipements nécessaires à l'apprentissage et à la pratique de la natation s'inscrivent pour une large part dans la priorité scolaire que je viens de définir.

Je ne reviendrai pas sur le problème des bassins d'apprentissage. Je vous parlerai des piscines économiques. Ces piscines ont fait l'objet d'un concours d'architecte et la mise au point industrielle est en cours. Les prototypes de ces piscines seront édifiés en 1971. Leur construction en série pourrait débiter en 1972.

Dans le domaine des équipements destinés à la jeunesse, la politique suivie par mon département s'inspirera du même esprit: priorité donnée aux équipements légers, aux mini-clubs et aux petites maisons de jeunes, ainsi qu'aux locaux d'hébergement destinés à accueillir les enfants et les adolescents en période de vacances.

Enfin, j'ai décidé de poursuivre l'action entreprise en matière d'aménagement des bases de plein air et de loisirs qui s'inscrit dans la ligne des mesures prises par le Gouvernement en vue d'améliorer l'environnement. Ces bases de plein air offriront aux citoyens la possibilité de pratiquer dans un site naturel différents sports, autant que des activités culturelles et de détente. Plusieurs opérations de cette nature ont été programmées au V^e Plan; d'autres, plus nombreuses encore, tant publiques que privées, sont en gestation.

La politique que je viens d'énoncer inspirera notre effort d'équipement pendant le VI^e Plan. Elle constituera — je réponds ici aux questions qui m'ont été posées par MM. Dumas et Flornoy et aux demandes pressantes que m'avaient adressées les deux commissions — le fondement de la troisième loi de programme d'équipement sportif et de jeunesse, dont M. le Premier ministre vient d'arrêter le principe et qui sera déposée sur le bureau de votre Assemblée au printemps prochain. Cette loi de programme, pour laquelle l'appui du Parlement a été décisif, sera complétée par une loi d'orientation destinée à concrétiser les principes et les règles fondamentales de notre action pendant les cinq prochaines années. Ces textes seront élaborés en concertation avec tous les intéressés, en particulier avec les élus locaux qui sont principalement et directement intéressés par l'équipement sportif et socio-éducatif. Ils seront précédés, ainsi que me l'a demandé le chef du Gouvernement, d'un bilan portant sur l'utilisation réelle des équipements.

La troisième loi de programme sera donc inspirée par le souci d'assurer la polyvalence et le plein emploi des équipements. Elle permettra d'engager une politique d'industrialisation qui aboutira à serrer les prix sans sacrifier l'esthétique.

Je ne voudrais pas achever cet exposé sans vous entretenir des problèmes que pose la gestion de l'administration dont j'ai la charge et, plus particulièrement, de la situation de ses personnels.

Au niveau des services centraux, le secrétariat d'Etat doit faire face à des tâches de plus en plus lourdes. Je ne citerai que trois illustrations de ce phénomène: l'augmentation régulière de l'effectif des personnels enseignants qui approche de 20.000 personnes; l'accroissement rapide du nombre des équipements sportifs, dont il faut assurer le bon emploi; la multiplication des relations internationales qui conduit le secrétariat d'Etat et ses collaborateurs à entretenir de nombreuses relations avec les autorités étrangères.

C'est la raison pour laquelle il me paraît de plus en plus indispensable de doter l'administration centrale des moyens en personnel qui lui permettent de faire face à ces tâches.

Au niveau des services extérieurs, il était depuis plusieurs années indispensable de définir sans ambiguïté le rôle des prolongements régionaux et locaux du secrétariat d'Etat au sein de l'organisation administrative. Tel est l'objet du décret qui a déjà recueilli l'approbation de la plupart des ministères et dont l'élaboration arrive aujourd'hui à sa phase ultime. Ce texte clarifie la situation des nouvelles directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et des loisirs, notamment en ce qui concerne leurs rapports avec les rectorats.

La publication de ce décret va permettre de donner un fondement solide au nouveau statut des inspecteurs de la jeunesse et des sports, en cours d'examen dans les différents départements ministériels concernés.

S'agissant de la condition matérielle des inspecteurs, je ne vous cacherai pas l'inquiétude que j'éprouve lorsque je confronte leur situation à celle de fonctionnaires exerçant des responsabilités du même ordre. Je ne vous dissimulerai pas non plus que, de ce point de vue, le budget qui vous est présenté ne peut me satisfaire. Je n'en ai pas moins, croyez-le bien, la ferme volonté d'aboutir et je réponds ainsi à la préoccupation de M. Dumas.

Telles sont, mesdames, messieurs, les grandes lignes du budget que je soumets à votre vote et des actions qu'il me permettra d'entreprendre.

L'année qui s'achève aura été une année de travail, dont le bilan est positif malgré quelques difficultés. L'année 1971 permettra, grâce à la création du haut comité de la jeunesse, des sports et des loisirs, dont les membres viennent d'être élus, de poursuivre l'action entreprise dans un climat de coopération et de dialogue.

J'attache une grande importance à la présence, dans ce haut comité, de nombreux jeunes de moins de trente ans, qui pourront ainsi faire prévaloir, au sein d'une institution officielle, la voix des nouvelles générations. C'est avec eux que j'entends travailler.

Pour me permettre d'œuvrer au profit de la jeunesse française, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir voter le budget du secrétariat d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'heureuse nouvelle que vous venez de nous annoncer m'amène à vous remercier le plus vivement.

Je sais le rôle que vous avez personnellement joué pour que la troisième loi de programme d'équipement sportif et socio-éducatif voit le jour. Je n'ignore pas les difficultés que vous avez rencontrées auprès de votre collègue des finances, qui ne veut aucune disposition d'ordre exceptionnel.

L'intérêt qu'il y a lieu de porter à la jeunesse de notre pays vaut bien ce texte que nous souhaitons voter et que nous examinerons à la prochaine session de printemps, comme vous nous l'avez annoncé.

Je vous demanderai de remercier tout particulièrement M. le Premier ministre, dont l'intérêt pour le sport n'est plus à rappeler et dont l'arbitrage sur une décision aussi salutaire fut, nous le savons, nécessaire.

Je voudrais, ici, rappeler les efforts déployés par tous nos collègues en ce sens et souligner le vœu formulé par les commissions des affaires culturelles et des finances, ainsi que les souhaits exprimés, parfois passionnément, par tous les députés qui s'intéressent aux problèmes de la jeunesse, c'est-à-dire pratiquement l'unanimité de l'Assemblée.

Au sujet de la troisième loi de programme, je me permets, dès maintenant, une simple remarque: ce texte doit s'inscrire dans l'effort prévu et commencé en 1961 pour vingt-cinq années consécutives, compte tenu de l'insuffisance de nos équipements de l'époque.

Les besoins s'étant accrus — vous l'avez souligné tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat — il n'est pas nécessaire de préciser que l'évolution financière doit être appréciée en fonction de cet accroissement. Il est vrai qu'une politique d'économie doit être scrupuleusement respectée grâce au plein emploi de toutes les installations, qu'il s'agisse des équipements scolaires et universitaires ou des équipements municipaux. C'est là une des idées fondamentales retenues en ce domaine par les options du VI^e Plan, et je me permettrai d'y revenir.

Le budget que vous nous présentez n'est pas bon, bien que la façon dont vous l'avez exposé soit remarquable. Certes, dans une période d'austérité, nous ne pouvons espérer, encore que vous l'avez laissé entendre l'année dernière, une très forte augmentation. Mais constater qu'il est l'un des plus modestes — moins de 1 p. 100 du budget de l'Etat — et que l'enveloppe financière ne s'est accrue que de 8,1 p. 100, soit moins que la progression moyenne enregistrée m'amène, en toute conscience, à vous demander si le Gouvernement est réellement informé des besoins de la jeunesse et si, désireux d'une société plus humaine, il entend prendre en considération ce que peut apporter la pratique du sport pour résoudre de nombreux problèmes.

Il est vrai que, dans notre pays, on ne croit guère encore aux vertus des jeux du stade et que, si l'opinion pensait davantage à l'éducation physique, si le goût de la faire pratiquer aux enfants était plus vif dans les familles, le budget de la jeunesse et des sports ne serait pas ce qu'il est. C'est une question d'esprit : faire entrer le sport dans les mœurs, dans la vie quotidienne ; nous en sommes loin ou disons qu'il y a d'innombrables responsabilités.

Mais ici, au Parlement, monsieur le secrétaire d'Etat, nombreux sont nos collègues qui ont appelé votre attention sur ces problèmes. Or il apparaît que nous parlons parfois dans le vide. Personnellement, je regrette que les suggestions qui ont été faites aient été tout simplement écartées et vous me permettez de croire qu'elles n'étaient pas toutes mauvaises ; j'en veux pour preuve vos réponses au cours du dernier débat budgétaire.

Etant de ceux qui croient très sincèrement aux vertus du sport, je ne comprends pas qu'on puisse douter de ses effets salutaires sur les jeunes. Sa valeur éducative, la discipline qu'il impose, la lutte sévère des compétitions, sont-elles des lieux communs ? Mais le Premier ministre, jugeant, avec juste raison, la formation physique inséparable de la formation intellectuelle, n'a-t-il pas laissé entendre, jetant les bases d'une nouvelle société, qu'elle ne saurait s'instaurer sans le concours efficace de la jeunesse elle-même ?

Je crois de mon devoir de dire et de répéter qu'une telle expérience ne s'accomplira qu'en fonction de nos efforts, qu'il est urgent de répondre aux nécessités qui s'imposent pour éviter de décevoir ces générations montantes qui attendent tant de nous.

Un certain nombre d'opérations retentissantes ont, certes, été réalisées, monsieur le secrétaire d'Etat.

Ainsi de la fusion par éclatement — vous me permettrez cette formule ou cette figure juridique — des deux hauts comités des sports et de la jeunesse en un seul haut comité des sports, de la jeunesse et des loisirs. Etait-ce indispensable ? Personnellement, je ne le pense pas.

Ainsi du tiers temps pédagogique. En réalité, il ne s'agit que d'opérations ponctuelles et fort limitées.

Ainsi de l'annonce de mini-équipements. Sans défendre une politique somptuaire, on peut dire que les bassins ou piscines miracles risquent d'être inutilisés.

Ainsi de la réforme de l'Association sportive scolaire et universitaire à laquelle j'attache une importance toute particulière. A quoi correspond-elle dans l'enseignement supérieur puisque les décrets d'application de la loi d'orientation qui a prévu, à la suite d'un amendement de notre collègue M. Flornoy, le sport à l'université, n'ont toujours pas vu le jour ?

Ainsi des déclarations sur les cinq heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive dans les établissements d'enseignement. Le manque d'enseignants, l'impossibilité d'aménager les horaires font que certains élèves de collège d'enseignement secondaire ou de lycée ne peuvent s'y adonner qu'une heure, et encore !

Avec peu de moyens, il faut, monsieur le secrétaire d'Etat, limiter ses ambitions. Nous vous y invitons en octobre 1968 et en octobre 1969, à cette même tribune. Seule, en effet, pour nous compte une politique dite de sport de masse, c'est-à-dire de sport à l'école, le plein emploi des installations étant effectivement réalisé.

Il faut que tous les jeunes Français soumis à la scolarité obligatoire pratiquent l'éducation physique et sportive ; des instructions doivent être données pour développer cet aspect complémentaire de la formation dans les enseignements primaire, secondaire et supérieur.

Certes, la réussite d'une telle politique reste commandée par une coordination parfaite de vos services avec ceux de l'éducation nationale. Est-ce toujours le cas ?

La pratique sportive ne saurait continuer d'être l'apanage de quelques privilégiés qui font de la compétition, dont je me plains d'ailleurs à souligner la conduite exemplaire dans les championnats les plus relevés, comportement dû, il est vrai, au dévouement non moins exceptionnel des directeurs techniques nationaux, tels Bobin en athlétisme et Zins en natation, ainsi qu'à la qualité de certains présidents de fédération. Non, la pratique sportive doit être ouverte à tous.

Il faut — nous l'avons déjà dit — rendre rentables les équipements par une animation permanente, obtenir leur plein emploi, c'est-à-dire admettre le principe de la fréquentation des installations par tous les usagers. Il faut améliorer la qualité de l'enseignement, aménager les horaires, coordonner les conditions d'accès, enfin, informer tous les utilisateurs.

Que vos crédits, monsieur le secrétaire d'Etat, ne soient employés qu'à cette finalité, sinon — et je crains que ce ne soit un peu la politique actuelle — on n'assistera qu'à des essais non convaincants qui imposeront rapidement révision sur révision de nos objectifs.

L'enveloppe financière, me direz-vous, est encore insuffisante. Alors, orientons-nous vers les concours de pronostics et suivons en cela la proposition de notre ami M. Destremau. A ceux qui nous opposeraient certaines préoccupations morales, que je comprends volontiers, je répondrais qu'elles nous concernent, nous, et non la jeunesse. Or il ne s'agit pas de nous mais d'elle.

Si l'on conçoit aisément que des pays ayant plus d'habitants que le nôtre obtiennent de meilleurs résultats, précisons qu'ils n'en ont pas moins commencé par mener une politique de masse : ainsi des Etats-Unis, de la Russie ou, plus proche de nous, de l'Allemagne fédérale. Je tiens à la disposition de votre direction des sports des dossiers complets. On a beaucoup à apprendre, dans ce domaine, de nations qui considèrent ces problèmes comme prioritaires.

Que dire *a fortiori* lorsqu'il s'agit de pays moins peuplés que le nôtre. Nous ne prendrons qu'un exemple, celui de l'Allemagne de l'Est que nous avons vue, comme vous le rappelez tout à l'heure, au cours de l'été, en tête de toutes les compétitions sportives. Ce fut le cas en athlétisme, à Stockholm — à Paris pour les juniors — en natation à Barcelone, également en aviron, en gymnastique et dans bien d'autres disciplines. Ce pays compte 17 millions d'habitants. C'est donc que sa politique est meilleure, puisque les crédits, par individu, y sont sensiblement les mêmes que chez nous et y occupent également une faible place dans le budget général : 688 millions de marks sur 68.200 millions.

Ce pays, au premier rang des nations sportives du monde, a trouvé une élite en prospectant dans une masse tenue à la pratique de l'éducation physique. Il est vrai que les clubs, compléments de l'école, sont aidés, alors que chez nous ils sont les parents pauvres. Le bénévolat est fréquent, les professeurs de lycée, même ceux des disciplines intellectuelles, sacrifient volontiers leurs loisirs à l'encadrement des associations.

Devons-nous en conclure que notre budget est mal géré, que vos services continuent parfois à poursuivre une politique qui aboutit à la seule constitution d'équipes de France ? Dans ce cas, vous me permettez de dire que nos champions coûtent cher !

Il faut à notre pays une politique sportive ou disons, si l'on préfère, que le sport doit faire partie de notre politique, qu'il doit avoir sa place dans la vie quotidienne.

Mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat, ne se veut pas uniquement critique, et d'ailleurs cette critique ne saurait, en aucun cas, s'adresser à vous. Il répond à un souci constant, celui de l'intérêt que nous devons porter à la jeunesse.

Je reconnais des éléments positifs dans la préparation de votre budget.

Ainsi, il n'est pas négligeable d'avoir obtenu 1.170 postes nouveaux d'enseignants et une augmentation des subventions aux fédérations ou aux associations, par rapport au budget de l'an dernier.

Ainsi, pour la préparation des jeux olympiques de Munich et de Sapiro, il est prévu, en mesures nouvelles, un peu plus de 2 millions de francs, qui s'ajoutent à l'augmentation de 4 millions accordée l'an dernier et reconduite dans le budget pour 1971.

Ainsi a été mis au point le merveilleux instrument qu'est le centre d'information et de documentation pour la jeunesse.

Enfin, vous venez d'annoncer que les inspecteurs de la jeunesse et des sports seront dotés d'un statut.

Mais, bien plus que des palliatifs, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est un changement radical de notre politique qui s'impose en la matière.

Parallèlement à la loi de programme, que, encore une fois, je vous remercie d'avoir obtenue, priorité devra être accordée à la pratique du sport pour tous les scolarisés, et d'une façon effective.

Nous ne pouvons plus nous contenter d'espérer. Il nous faut un budget qui permette d'envisager une politique d'avenir. A défaut, je vous le dis très franchement, nous perdrons confiance. Mon devoir est de vous le redire, non point par esprit de critique envers quiconque, mais parce que notre jeunesse attend que nous prenions conscience de ses réelles préoccupations.

Assuré, par l'application de cette politique, de trouver les champions dont notre pays aura besoin pour les grandes compétitions internationales, certain de voir le sport, par sa pratique constante, entrer dans les mœurs, vérifiant combien la valeur éducative de l'exercice physique est réelle, vous aurez à vos côtés, monsieur le secrétaire d'Etat, non seulement le Parlement unanime, mais encore l'opinion publique tout entière, la presse relevant quotidiennement les bienfaits d'une telle orientation.

Le Premier ministre, qui fait une excellente politique, cherche avec raison les moyens d'humaniser notre société. L'un des plus sûrs et des plus positifs, pour l'avenir de notre pays, c'est vous, monsieur le secrétaire d'Etat, qui le détenez.

Je vous avais proposé, il y a deux ans, d'envisager le dépôt d'un projet de loi d'orientation du sport scolaire et universitaire, qui aurait fait suite à la loi d'orientation universitaire. Je crois que vous devez y songer, car c'est sur ce point que doit essentiellement porter votre effort.

Mon intention, en venant à cette séance, était de m'abstenir dans le vote. Car, sans nier vos efforts, que je reconnais, mon souhait essentiel est de voir dans l'avenir autre chose qu'une simple reconduction budgétaire.

L'assurance qu'il y aura une troisième loi de programme pour les équipements sportifs me fait approuver votre budget. Mais cette approbation est conditionnelle. Je me permets, en effet, de vous rappeler qu'il ne peut être question de nous présenter, pour 1972, un budget identique à celui de 1971.

Monsieur le secrétaire d'Etat, une nouvelle fois, nous vous faisons confiance. Nous connaissons — M. Flornoy les rappelait tout à l'heure — votre courage et les efforts sérieux que vous menez dans ce combat pour la jeunesse de notre pays. Mais alors, je vous en prie, répondez à cette confiance dans l'avenir ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Carpentier.

M. Georges Carpentier. Monsieur le secrétaire d'Etat, au nom du groupe socialiste, j'entends vous faire part de quelques observations générales, mes amis MM. Lagorce et Madrelle se proposant d'examiner de plus près les différents titres de votre budget.

Certes, par rapport à celui de cette année, ce budget est en augmentation de 7 à 8 p. 100 en francs courants, soit 5 p. 100 en francs constants. Mais il faut rappeler que le budget de 1970 était pratiquement la reconduction de celui de 1969, lequel était lui-même inférieur à celui de 1968. Par rapport à cette année-là, l'augmentation atteint à peine 13 p. 100. C'est dire que, en quatre ans, la progression annuelle moyenne aura légèrement dépassé 3 p. 100, ce qui, convenez-en, est bien faible.

Par rapport au budget général de la nation, le vôtre est en constante diminution : il en représentait 0,78 p. 100 en 1967, et il n'en représentera plus que 0,63 p. 100 en 1971. Par rapport au produit national brut, la régression est identique, le pourcentage passant de 0,167 à 0,141.

Enfin, alors que votre budget n'augmente que de 8 p. 100 par rapport à 1970 — suivant à peu près, en cela, la progression du budget général — celui de l'éducation nationale s'accroît, dans le même temps, de 14 p. 100.

Or les arguments avancés pour justifier le rattachement du budget de la jeunesse et des sports aux services du Premier ministre faisaient allusion, paradoxalement, à un plus grande efficacité, à un plus grand dynamisme. En fait de promotion de la jeunesse et des sports, nous assistons, au contraire, à une régression. Nous sommes toujours persuadés, et plus que jamais, de la nécessité de son rattachement à l'éducation nationale.

M. Dumas et vous-même, à l'instant, nous avez fourni un argument supplémentaire, lorsque vous avez comparé la situation défavorable faite à certains de vos fonctionnaires — entre autres, les inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports — à celle de certains de leurs collègues de l'éducation nationale.

Votre budget est donc d'une modicité extrême. La « pause » continue ; vous l'avez vous-même déclaré, monsieur le secrétaire d'Etat. Rien n'est changé. C'est fort regrettable et même fort dommageable pour la jeunesse de ce pays.

Sans doute êtes-vous tenu par la rigueur du budget général ; sans doute les autres ministres, vos collègues, réclament-ils, eux aussi, des crédits. Et vous nous direz — M. Dumas y a fait allusion — qu'il est difficile de contenter tout le monde, de tout faire à la fois.

Eh bien ! dans ces conditions — M. Mazeaud vient de le dire — il faut faire des choix.

Nous estimons que l'éducation physique et sportive, les loisirs, les activités socio-éducatives de la jeunesse, c'est-à-dire de la France de demain, méritaient un effort beaucoup plus grand.

Pouvons-nous espérer que demain ne ressemblera pas à hier, ou à aujourd'hui, que le VI^e Plan marquera le début du redressement ? Déjà, nous savons que les objectifs — modestes et en déca des besoins — du V^e Plan n'ont pas été atteints.

Le pourcentage de réalisation, selon M. Flornoy, se situe à 80 p. 100 pour l'équipement. Je note au passage que ce pourcentage n'est que de 21 p. 100 pour les centres aérés et les colonies de vacances.

En ce qui concerne la création de postes d'enseignants, la situation est bien plus grave. On peut estimer à 6.000 environ le déficit en postes, par rapport aux prévisions du Plan. Or le projet de budget pour 1971, le premier du VI^e Plan, prévoit une augmentation du nombre des enseignants d'éducation physique et sportive de 6 p. 100 seulement, par rapport à une situation qui était déjà déficitaire, alors que les effectifs pour le second degré s'accroîtront de 11 p. 100.

Vous êtes déjà dans l'impossibilité de suivre le rythme de construction des collèges d'enseignement général, tant en ce qui concerne les installations sportives, qui ne voient le jour qu'avec des décalages dans le temps souvent importants, qu'en ce qui concerne les enseignants.

Alors, vous êtes obligé de parler au plus pressé, et au moindre coût.

D'où un certain nombre de mesures relatives à l'équipement.

D'où les bassins mobiles de natation, qui rendent d'ailleurs d'indéniables services.

D'où la création de halles de sport, de gymnases évolutifs.

D'où les deux heures un quart hebdomadaires d'éducation physique, alors que l'horaire en prévoit cinq. Car, monsieur le secrétaire d'Etat, nous n'admettons pas la distinction subtile qui est faite entre les deux heures d'éducation physique et les trois heures de plein air.

D'où encore, la création d'un nouveau corps, celui des éducateurs sportifs, lesquels sont d'ailleurs pris en charge pour moitié par les collectivités locales et par les fédérations.

Nous ne connaissons pas une telle situation si une troisième loi de programme, impliquant un engagement financier chiffré et contraignant pour l'autorité de tutelle, avait été élaborée.

Vous venez de nous annoncer que le principe en avait été retenu par le Gouvernement et que vous déposeriez le projet devant l'Assemblée au printemps prochain. Nous nous en réjouissons, car nous le réclamions depuis longtemps.

Ce texte devrait, à notre sens, faciliter la mise en place d'un équipement permettant une pratique massive du sport éducatif à l'école, et conçu de telle façon qu'il pourrait être utilisé par les sociétés.

Il devrait permettre également la définition et l'application d'une doctrine quant au recrutement des enseignants, et cela à partir de deux principes : sur le plan de la quantité, la nécessité d'un rattrapage du retard, et, ensuite, l'adoption d'un rythme de croisière en fonction des besoins futurs ; sur le plan de la qualité, la nécessité pour les enseignants d'éducation physique de recevoir une formation équivalente à celle des autres enseignants, toute réforme concernant leurs concours, notamment, ne pouvant intervenir qu'après consultation des organismes intéressés et, pour l'éducation physique et sportive, qu'après sa reconnaissance, à tous les degrés d'enseignement, comme une discipline à part entière.

Alors, et alors seulement, l'avenir s'éclairera. Alors seulement, l'Université pourra jouer, dans le domaine du sport, le rôle qu'elle joue dans d'autres pays.

Vous avez vous-même fait allusion, monsieur le secrétaire d'Etat — M. Mazeaud également — à certains résultats que notre

pays a obtenus, notamment en athlétisme et en natation. Ils sont réels et nous nous en réjouissons nous aussi. Mais n'est-ce pas apporter une note un peu sombre que d'évoquer les récentes universiades de Turin, où les Français n'ont pas particulièrement brillé ?

Ce n'est que lorsque sera intervenue la troisième loi de programme que nous pourrons, à la ville comme dans les zones rurales — qui, d'ailleurs, sont toujours en état de sous-développement — tirer le meilleur parti de notre jeunesse.

Votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat — et nous le regrettons — ne nous permet pas de penser que nous nous orientons dans ce sens. C'est pourquoi le groupe socialiste ne le votera pas. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Ollivro.

M. Edouard Ollivro. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Flornoy souligne, dans le rapport qui nous a été distribué, que le nombre des enseignants d'éducation physique a doublé en neuf ans. C'est là un aspect positif, qui prouve bien qu'une œuvre considérable a été accomplie par votre département ministériel et continue de se réaliser.

Il faut cependant avoir une conscience aiguë du fait que le problème n'est pas résolu, qu'il va même se poser en termes durs dans un proche avenir.

A plusieurs reprises, les enseignants ont manifesté leur inquiétude, notamment lors de la conférence de presse que leurs syndicats donnèrent le 13 octobre dernier.

Certes, on a souligné que 1.170 postes seraient créés en 1971. Toutefois, le nombre des élèves s'est accru de 11 p. 100 lors de la dernière rentrée scolaire, rien que pour le second degré.

Neuf mille cinq cents professeurs, sept mille six cents maîtres et professeurs adjoints ou chargés d'enseignement, mille maîtres auxiliaires de C. E. G., c'est insuffisant.

Au fond, l'objectif à atteindre est que le terrain de sport soit, pour le jeune, le lieu vers lequel il se dirigera facilement, sûr d'y trouver des installations valables et l'animation indispensable.

A cet égard, il faut noter avec satisfaction que les efforts de l'Etat et ceux des collectivités ont réussi pour une bonne part à faire admettre comme naturelle et spontanée une discipline qui fut longtemps l'objet d'un certain dédain. Et lentement aussi sont devenus populaires des sports dont la pratique était naguère un privilège : le rapport cite l'exemple de l'équitation et du golf.

Dans la ville de Bretagne où j'habite, qui est d'importance moyenne, quelques bénévoles ont lancé récemment une section de tennis pour jeunes. Il y a maintenant plus de cent licenciés. En même temps qu'un succès sur le plan du sport, c'est un succès sur celui de la promotion humaine.

Il est assez remarquable que se multiplient les sociétés, avec, à leur tête, des dirigeants dont on ne dira jamais assez la compétence et le dévouement, qui sont sur la brèche plusieurs fois par semaine.

J'ai été récemment témoin d'une initiative dont je veux vous faire part.

Devant la longueur des week-end, devant l'ennui des enfants, devant les problèmes des parents, quatre professeurs et animateurs d'éducation physique ont décidé de réunir chaque samedi après-midi les enfants de leur ville. Dès le premier samedi, il en est venu des centaines. J'ajoute que ces quatre professeurs agissent de façon absolument bénévole. Malgré les soucis, les fatigues supplémentaires, ils acceptent et même provoquent cette entreprise.

Cette histoire ne vaut pas seulement par l'anecdote elle-même, elle pose un problème.

Certes, il va y avoir des frais et, bien entendu, ce nouveau club va se tourner vers la municipalité, ajoutant ainsi une demande à la longue liste que connaissent bien les responsables locaux.

Je ne prétends pas que les villes ne doivent pas supporter une part des subventions octroyées aux jeunes. Mais, pour l'avenir, il serait souhaitable que les aides directes aux associations fussent amplifiées, surtout lorsque le style adopté et le but recherché excluent d'avance toute possibilité sérieuse de recettes.

Je sais bien, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous ne pouvez aider partout ni aider tout le monde. Je crois cependant qu'il est

nécessaire d'établir une sélection des priorités. Cela est d'autant plus indispensable que tout un jeune public, aujourd'hui touché par un sport devenu plus accessible, plus popularisé, peut difficilement fournir lui-même un soutien financier destiné à maintenant ou à la survie des initiatives dont il profite.

Lentement, année après année, le pays sportif se modifie. Le sport est devenu une activité simple, évidemment indispensable. Les terrains se trouvent souvent à portée de la main.

Il faut encore multiplier les constructions et donc, à l'intérieur d'une fourchette financière réduite, faire la chasse au gigantisme, comme vous l'avez dit cet après-midi.

Il faut aussi se référer à l'exemple des Anglais, maîtres depuis longtemps en ce domaine. Les terrains de sport, chez eux, sont partout et parfois côte à côte ; ils sont utilisés en permanence. Souvent il n'y a pas de murs, pas de tribunes, pas de mains courantes.

Le Français, qui a naturellement tendance à s'entourer de lois, de règlements, de prescriptions, a souvent cédé à son penchant dans la construction de son entourage : les parcs, les jardins publics, les terrains de sport sont entourés de murs. Alors, au lieu de se trouver naturellement dans le paysage, le terrain risque de devenir un milieu étranger, voire hostile.

Pas de gigantisme, et une vie sportive plongée dans la vie.

Qu'il me soit permis de faire appel à un autre exemple.

Quel peut être le coût d'un foyer culturel ? Bien entendu, il est variable, mais reste très élevé. Des dizaines de millions, peut-être.

Un maire racontait récemment, dans cet hémicycle, que dans une vieille maison achetée par sa municipalité, il avait fait travailler ses techniciens et ses ouvriers. Le centre culturel qu'il a créé est revenu à 6 millions de francs. Il a fait une construction pragmatique, sans doute, mais très valable et utilisée aujourd'hui sans arrêt. Cela ne rend nécessaire ni l'établissement de dossiers qui voient difficilement le jour, ni le vote de nombreux centimes additionnels. Il y a ainsi beaucoup de micro-réalisations possibles.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, je vous poserai deux questions : quelle place comptez-vous donner à l'éducation physique et au sport dans les programmes de la télévision scolaire ? Il y a là une démarche précise à faire.

Quel soutien apporterez-vous à l'organisation des jeux de France ?

Et j'ajouterai, pour terminer, ma confiance pour la manière dont vous menez votre mission. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le président. La parole est à M. Bernard Destremau.

M. Bernard Destremau. Monsieur le secrétaire d'Etat, pourquoi les Français jeunes, pourquoi les Français sportifs seraient-ils des attardés dans la course au progrès ?

Pourquoi le concours de l'Etat à leur épanouissement serait-il chaque année depuis trois ans en constante régression ? Allons-nous revenir cinquante ans en arrière et connaître à nouveau des jugements péremptoires et simplistes sur la jeunesse, les préjugés historiques contre le prix de gymnastique, les ironies de papa contre l'organisation des loisirs ?

On le craindrait à la lecture de votre budget. On se demande si les conseillers de vos propositions se sont bien rendu compte qu'ils s'agissait, en évoquant leurs chiffres décevants, de l'avenir de la France ?

Certes, l'an passé, les séquelles d'événements exceptionnels expliquaient la faiblesse des moyens financiers à votre disposition. Le nombre des postes supplémentaires de professeur d'éducation physique étant passé de 193 à 735, grâce à un transfert de crédits de l'éducation nationale, nous étions déjà prêts, compactants et en dépit de ce chiffre insignifiant, à vous accompagner dans la croissance. Mais aujourd'hui, et pour ne parler que d'un des aspects — mais combien essentiel — du problème, celui des cadres de l'éducation physique et sportive, nous nous demandons si le retard sera jamais comblé, retard d'autant plus perceptible que le Gouvernement a décidé d'imposer cinq heures d'activités physiques et sportives hebdomadaires et que, dans la plupart des inspections d'académie, les responsables ne peuvent guère en dispenser, étant donné leur nombre insuffisant, que de deux heures trente à deux heures cinquante. Le châssis est sorti d'usine, mais le moteur est resté à l'atelier. La fonction créera-t-elle l'organe ? Souhaitons-le. Mais la mise en route est inquiétante.

Vu l'insuffisance flagrante du nombre des éducateurs, vous avez eu recours à un palliatif en faisant appel à des animateurs recrutés dans des conditions originales. Bien entendu, cette innovation est critiquée — quelle innovation ne le serait pas ? — mais elle ne devrait pas, à mon sens, être condamnée d'entrée de jeu. Il est naturel que, dans la situation où vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, vous fassiez flèche de tout bois.

Vous ne devez pas figer l'animateur sportif dans la posture corporative de l'inspecteur des finances. Le décloisonnement que vous tentez entre les différents domaines du sport est une expérience que nous suivons avec un vif intérêt. Ces ouvertures, ces élargissements ne signifient pas pour autant que vous ne continuiez pas à prêter une attention préférentielle à l'élite que constituent nos enseignants spécialisés d'éducation physique et sportive, mais ils devraient comprendre qu'il vaut mieux commencer un match de rugby à quinze avec trois remplaçants que jouer à douze en espérant que les absents arriveront pour la seconde mi-temps.

J'approuverai d'autant plus votre récente initiative que, sous une forme un peu différente, j'avais fait une suggestion de la même veine l'an passé.

Cette suggestion était accompagnée de deux autres propositions formulées pour tenter de vous trouver de nouveaux moyens d'action.

L'une tendait à la création de sociétés d'expansion sportive ; l'autre avait trait à la levée de l'interdiction des concours de pronostics sur les résultats de certaines rencontres sportives, interdiction qui, en fait et en droit, remonte à 1836.

Je n'ai pas l'intention de traiter complètement aujourd'hui ce sujet. Il devrait faire l'objet d'un débat ultérieur qui donnerait au Parlement l'occasion de se prononcer.

Cependant, étant donné que l'éventualité d'autoriser légalement des concours de pronostics — car ils existent clandestinement — a suscité des prises de position un peu trop passionnées à mon sens et que certains ont présenté les concours comme une sorte d'hydre à neuf têtes capable de dévorer la jeunesse française, je voudrais apporter très rapidement quelques précisions sur une organisation qui, je le rappelle, bénéficierait à tous les sports et allégerait les collectivités publiques d'une partie de leurs charges.

Se plaçant sur le plan de la moralité, les adversaires des concours utilisent comme figures de proue de leur argumentation la jeunesse et les catégories les plus défavorisées. Je rappelle que, non seulement la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée a fixé à dix-huit ans l'âge minimum auquel peut-être acquise une grille de jeu, mais que la constatation a été faite dans vingt-trois pays européens que 5 p. 100 seulement des joueurs avaient moins de vingt et un ans.

Pour ce qui est des catégories les plus défavorisées, il est à noter, toujours dans les mêmes pays, que 83 p. 100, des mises hebdomadaires sont égales ou inférieures à cinq francs. Ceux qui prétendent se placer sur le terrain de la moralité pourraient se demander s'ils sont les seuls à avoir cette préoccupation. Qu'ils veuillent bien admettre que ceux qui ne sont pas de leur avis ont, eux aussi, étudié scrupuleusement cet aspect du problème.

Que nous nous donnions des leçons de morale entre Français, passe encore ; mais que dire de l'accusation que nous portons ainsi implicitement contre nos voisins ? Ont-ils moins de sens moral que nous, nos amis anglais, hollandais ou scandinaves, de religion protestante, nos camarades polonais, hongrois ou roumains, d'éthique marxiste, nos voisins italiens, espagnols, portugais, de religion catholique ?

Lorsque les arguments d'ordre moral n'apparaissent plus très solides, les adversaires des concours passent alors aux arguments d'ordre financier. Ils émettent des doutes sur les avantages à retirer de l'opération et leur argument le plus fréquent consiste à dire que le ministre de l'économie et des finances réduirait le budget de la jeunesse, des sports et loisirs à proportion des recettes des concours de pronostics.

C'est évidemment une hypothèse d'école et on ne voit pas très bien pourquoi le Trésor aurait cette réaction, puisque d'entrée de jeu, il préleverait une taxe de 20 à 22 p. 100 sur les enjeux, ce qui devrait, pour le moins, assurer le maintien du budget à son niveau habituel.

Pourquoi y aurait-il un lien entre le budget et les résultats des concours, résultats qui ne seraient connus d'ailleurs qu'un an plus tard ? Car si la prérogative supposée existait, elle devrait jouer dans les deux sens. Et l'on voit mal le Gouvernement augmentant le budget pour pallier les résultats médiocres des concours de pronostics. Il ne peut pas y avoir interdépendance.

La crainte de M. le secrétaire d'Etat à cet égard apparaît aujourd'hui d'autant moins fondée qu'il vient de faire état d'une loi de programme lui donnant des garanties quant à la constance du soutien financier de l'Etat. Cette loi de programme nous tombe dans les bras comme une pochette surprise, mais il est singulier qu'elle surgisse le jour même de la discussion budgétaire car elle pourrait en modifier évidemment les données.

On a dit, on a écrit que les partisans les plus convaincus de la loi de programme étaient des adversaires des concours de pronostics.

Présentation tendancieuse en ce sens que les partisans des concours ont eux aussi demandé avec acharnement qu'il y ait avant tout une loi de programme. N'est-ce pas, monsieur Mazeaud ?

M. Pierre Mazeaud. C'est exact.

M. Bernard Destremau. Car on ne fera jamais assez pour le sport.

Nous vous indiquons sereinement, sans passion, les moyens de dégager de nouvelles ressources. Libre à vous, bien entendu, de rejeter ce que, d'après un sondage, 63 p. 100 des Français approuveraient.

Dans les pays étrangers, les réactions des gouvernements ont, paraît-il, été identiques à la vôtre dans un premier temps. Une fois le pas franchi, on s'en est félicité et on a même regretté de ne pas l'avoir fait plus tôt.

Cette fameuse loi de programme est-elle la panacée ? Nous ignorons totalement son contenu. D'après les renseignements rapidement recueillis aux meilleures sources, son « enveloppe » ne dépasserait pas celle, notoirement insuffisante, du VI^e Plan. Et dans un premier temps, la moitié seulement de la somme envisagée par le VI^e Plan serait consacrée à la loi de programme. Est-ce avec cet apport filiforme que nous allons commencer ? Pouvons-nous, nous prévalant de la loi de programme, écarter d'emblée toutes autres ressources susceptibles d'être dégagées ?

Il appartient à la loi de programme de traduire les besoins d'équipements fondamentaux. Il appartient au contribuable d'aider à son exécution, car c'est là une œuvre de solidarité nationale. En revanche, il est plus discutable que ce même contribuable fasse les frais du sport d'élite, du sport de prestige, de la préparation olympique, utiles cependant à la promotion du sport et cela presque au même titre que l'équipement et l'encadrement de base.

Il serait souhaitable que les ornements du sport soient financés par des contributions volontaires, tandis que la quasi-totalité du budget devrait être consacrée à l'équipement, à l'éducation et à l'animation.

Il y a les pelouses, la cendrée et le béton. Il y a aussi les hommes, leur volonté et leur état d'esprit.

Nous avons trouvé autour de nous ces derniers temps, dans un milieu qui devrait être celui de l'optimisme et de la joie de vivre, beaucoup de plaintes, de grognements et de récriminations.

Si les cadres sont mécontents, leur enseignement s'en ressentira. A cet égard, il nous paraît indispensable que les inspecteurs départementaux aient un statut et des moyens d'action et, en particulier, des moyens de déplacement en rapport avec leurs obligations. Vous avez d'ailleurs dit tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous vous êtes penché sur ce problème important.

Dans cet ordre d'idées, également, le corps enseignant ne serait-il pas plus à son aise dans la grande famille de l'éducation nationale ? Ne serait-il pas préférable que le professeur d'éducation physique et sportive soit placé sur le même plan que tout autre enseignant, qu'il puisse harmoniser ses horaires en discutant de plain-pied avec le professeur de mathématique ou de géographie ? Qu'il puisse concourir, en liaison constante avec eux, à l'éducation de nos enfants, qui doit être une éducation globale ?

On aurait ainsi inculqué à l'adolescent l'essentiel, certes, le goût de l'effort physique, de la lutte, du fair play, mais ce n'est pas tout.

La vie ne s'arrête pas à vingt ans. La civilisation telle qu'elle évolue nous imposera des rééquilibres physiques de plus en plus fréquents. Le sport des adultes deviendra une constance de l'existence humaine. Le chirurgien que vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, comprendra sans aucun doute que le sport est l'affaire de toute une vie et la médecine préventive des temps modernes.

Pour répondre à une nécessité profonde, pour que s'épanouisse la nouvelle société, vous avez besoin de moyens considérables et divers. Il n'y a pas de raison pour que le taux de croissance de votre budget — entre 7 et 8 p. 100 — par rapport à l'an passé, ne soit pas du même ordre de grandeur que celui de l'éducation nationale qui est de 14 p. 100.

Monsieur le secrétaire d'Etat, tous les membres de la majorité, et peut-être même des collègues qui n'en font pas statutairement partie, sont prêts à vous aider en ce sens. Acceptez de les associer plus étroitement à vos entreprises. Vous avez un match par équipes à gagner. Et vous savez qu'après du capitaine, tous les joueurs comptent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Nilès.

M. Maurice Nilès. Monsieur le secrétaire d'Etat, représentant 0,63 p. 100 du budget national, jamais le budget de votre secrétariat n'a été aussi bas, puisqu'il atteignait 0,79 p. 100 en 1968, 0,70 p. 100 en 1969 et 0,67 p. 100 en 1970 ! C'est assurément le signe d'une continuité, mais d'une continuité dans la régression. Reste à savoir où elle s'arrêtera.

Vous nous avez annoncé une troisième loi de programme ; nous en prenons acte. Vous avez ajouté qu'elle serait déposée au printemps ; elle le sera donc après les élections municipales.

Certes, le dépôt de cette loi de programme sera déjà appréciable. Mais quel sera son contenu ? J'aimerais vous l'entendre dire.

Vous avez indiqué, monsieur le secrétaire d'Etat, que, pour compenser l'austérité de 1970, les crédits prévus en votre faveur pour 1971 connaissent un taux de croissance supérieur à celui de la moyenne des cinq dernières années. Vous oubliez de dire que les 78 millions de francs supplémentaires dont vous disposez ne représentent qu'une augmentation de 7,34 p. 100 sur les crédits de 1970, alors que celle du budget national est de 8,74 p. 100.

Vous oubliez aussi de dire que les mesures nouvelles — 23 millions de francs — n'entrent que pour une faible part — 3,05 p. 100 — dans cette augmentation.

Vous oubliez enfin de préciser que les crédits d'équipement sont, eux, en diminution par rapport à 1970.

Peut-être considérez-vous que l'équipement sportif de notre pays est suffisant, et c'est sans doute pourquoi vous trouvez normal que les 39 millions de francs du fonds d'action conjoncturelle n'aient pas encore été débloqués en 1970.

Nous ne partageons pas, vous vous en doutez, la satisfaction que vous affichez. Nous enregistrons, certes — c'est là un résultat des luttes menées — la légère augmentation du nombre des créations de postes d'enseignant : 1.175 contre 733 en 1970. Mais, si cette mesure a un caractère positif, elle n'est malheureusement pas de nature à répondre aux besoins les plus pressants.

Le retard pris — vous le savez — est considérable. Le temps consacré à l'éducation physique et sportive, qui était, d'après les chiffres de vos propres services, de deux heures et quart par semaine dans l'enseignement secondaire, va encore être réduit. Des milliers d'enfants, notamment dans les C. E. S., seront totalement privés d'éducation physique.

Votre budget ouvre 1.100 postes supplémentaires en 1971. Actuellement, on compte 15.000 enseignants, alors qu'il en faudrait 35.000 pour les seuls établissements de l'enseignement secondaire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nous avez indiqué que vous comptiez disposer, dans dix ans, du personnel nécessaire pour assurer cinq heures hebdomadaires d'éducation physique aux élèves de l'enseignement du second degré et le tiers temps dans l'enseignement élémentaire — dix ans, c'est bien loin, et l'on pourrait faire mieux et surtout plus vite — tiers temps d'ailleurs dont nous aimerions que vous nous dressiez le bilan.

Nous constatons, en outre, que les mesures nouvelles en matière de créations de postes interviendront au détriment de la formation de haut niveau et, en cette matière, la disparition de l'E. N. S. E. P. n'est pas de nature à nous rassurer.

La nouvelle école que vous avez créée, qui comprend vingt élèves, n'a rien d'un établissement universitaire supérieur. Il n'a aucune chaire d'enseignement supérieur et le diplôme qui y est délivré est un certificat de l'école et non un diplôme universitaire.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous parlez souvent du plein emploi des installations sportives. Nous en sommes des par-

lisans résolus. Aussi, protestons-nous contre l'insuffisance des crédits prévus pour y faire face. Ces crédits ne sont augmentés que de 4 p. 100 ; or les dépenses d'entretien, de fonctionnement, de location des installations, de transport, sont celles qui subissent le plus directement l'augmentation du coût de la vie. Cela signifie en clair que certaines installations construites ces temps derniers ne pourront être entretenues.

Les bâtiments seront sous-utilisés faute de moyens, les achats de matériel seront moindres, d'où une aggravation des conditions de travail pour les enseignants. Les revenus des familles seront grevés de nouveaux frais de transport. Aussi lorsque vous dites que vous avez délibérément donné la priorité aux dépenses de fonctionnement afin de permettre une meilleure utilisation des installations, c'est pour nous un simple artifice de langage destiné à mieux faire accepter la réduction des crédits d'équipement.

En fait, nous retrouvons dans votre budget l'habituel divorce qui existe entre vos actes et vos déclarations d'intention, et ce n'est pas pour nous surprendre.

En ce qui concerne les interventions publiques, nous constatons avec satisfaction que la protestation unanime des mouvements de jeunesse, soutenus par l'opinion publique, vous a contraint à un léger recul dans votre offensive contre les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire. Mais l'augmentation des crédits de ce chapitre ne compense pas les coupes claires effectuées l'année passée : moins 17 p. 100 ; vingt et une associations étaient privées de toute aide de l'Etat et les crédits, en 1971, restent encore inférieurs à ce qu'ils étaient en 1969.

Un crédit nouveau de un million de francs figure à votre budget pour assurer la participation de l'Etat à la rémunération d'éducateurs sportifs.

Vous faites grand cas de cette expérience nouvelle. Il s'agit, nous dites-vous, « par la coopération du professeur et de l'éducateur sportif de faire tomber les barrières entre l'éducation physique et la pratique des sports ». C'est là, à notre avis, un faux problème. La vraie raison, c'est que votre budget ne vous permet pas de recruter de véritables enseignants. En effet, un million de francs pour trois cents éducateurs, cela représente exactement 3.333 francs annuels pour chacun d'eux, charges sociales comprises. C'est bien peu. Et c'est bien clair : vous entendez faire supporter par les collectivités locales utilisatrices 80 p. 100 des charges résultant de votre nouvelle expérience.

Dans le même temps, vous n'avez recruté cette année que 800 étudiants au professorat sur les 1.600 candidats qui avaient suivi quatre ans d'études. Il vous faut donc des éducateurs sportifs formés au rabais et payés au rabais par les collectivités locales.

Je voudrais également souligner en passant l'insignifiance des crédits prévus pour les colonies de vacances ainsi que pour le contrôle médico-scolaire et médico-sportif. Une association de parents d'élèves, à la suite d'une enquête, a déclaré que 50 p. 100 des enfants ne passaient même pas une visite ordinaire. C'est là, une fois de plus, l'illustration de votre politique en direction de l'enfance.

Les subventions aux fédérations sportives stagnent. Comment formeront-elles les cadres nécessaires au développement des sports de compétition ? En effet, les frais d'hébergement des stagiaires dans les C. R. E. P. S. sont augmentés de 25 p. 100 seulement. Il n'y a pas lieu, dans ces conditions, de s'étonner de la faiblesse de nos résultats internationaux dans la plupart des sports.

Les investissements, comme les années précédentes, continuent à diminuer : 15 millions de moins pour les investissements d'Etat, 10 millions de plus pour les subventions aux collectivités locales, soit, au total, une diminution de 5 millions de francs des crédits de paiement.

Les autorisations de programme, elles, restent régulièrement égales à ce qu'elles étaient en 1970, à 53.000 francs près, ce qui signifie que vous entendez réaliser autant, tout en payant moins, c'est-à-dire en augmentant encore, dans ce domaine comme dans celui du fonctionnement, les charges des collectivités locales, notamment dans le secteur scolaire où, vous le reconnaissez vous-même, un tiers des établissements sont convenablement équipés.

L'orientation de votre budget laisse à penser que vous allez imposer aux collectivités locales une charge que l'Etat se refuse à assumer.

Ainsi, faute de stades, de gymnases, de piscines, de professeurs, la grande majorité des élèves fréquentant les établissements scolaires publics ne peuvent faire de sport. Vous le

reconnaissez, mais, d'année en année, vous réduisez les crédits d'investissements pour l'équipement culturel et social, tout en nous parlant sans cesse du sport à l'école.

Monsieur le secrétaire d'Etat, soyons sérieux ! Les 370 millions inscrits à votre budget ne permettront pas d'équiper les nouveaux établissements scolaires. Bien loin d'amorcer le rattrapage du retard accumulé depuis le début du V^e Plan, vous l'aggravez. Pouvez-vous nous dire, quel sera, dans ces conditions, le décal nécessaire pour construire les installations sportives qui permettraient d'accueillir tous les écoliers, collégiens, lycéens et étudiants ? La misère de votre budget préfigure celle du VI^e Plan, et c'est inquiétant pour l'avenir.

Le développement des activités sportives et socio-éducatives est un impératif de notre époque. Les belles paroles ne suffisent pas pour répondre aux besoins qui naissent du développement des forces productives, des techniques, des connaissances, mais aussi de la vie sociale. La participation véritable des activités physiques à l'éducation est une exigence dont la satisfaction entraînera une véritable rénovation du système pédagogique français.

Mais, pour cela, il faut des moyens importants en équipement, mais aussi en personnel, moyens que vous persistez à refuser dans le domaine de l'éducation physique et sportive comme dans tous les autres.

Les contradictions s'approfondissent entre votre pouvoir, au service exclusif des monopoles capitalistes, et les couches sociales victimes de votre politique.

L'évolution des besoins sociaux fait désormais des activités physiques, sportives et socio-éducatives un problème national.

La séparation ne passe pas entre sportifs et antisportifs, mais entre vous, qui tentez de faire du sport et des activités physiques une source de profit, un moyen de diversion sociale, une question de prestige, et ceux qui, soucieux du développement harmonieux de la jeunesse, veulent en faire un moyen d'éducation, de perfectionnement et de contribution à l'émancipation de l'homme.

Nous avons connu, au cours de la récente période, un développement sans précédent des grandes luttes démocratiques dans ce secteur de la vie nationale : en mars 1970, mouvement des enseignants et des étudiants d'éducation physique et, en avril, mouvement des enseignants du second degré et du supérieur, exigeant en particulier le vote d'un collectif budgétaire, l'augmentation du nombre des enseignants et le rattachement à l'éducation nationale.

En même temps se tenaient, dans plus de trois cents villes de France, les assises locales de l'éducation physique, du sport et des activités de plein air, auxquelles participaient plus de quarante organisations nationales et qui ont groupé des milliers de participants.

Elles réclament le doublement des crédits de votre budget, la mise en place d'équipements, la formation des cadres, la suppression de la T. V. A. sur les réalisations sportives, demandée également par le congrès des maires de France.

Plus récemment, devant la pression de l'opinion publique, vous avez dû battre en retraite dans votre tentative de mise en tutelle des organisations de jeunesse, comme vous avez dû reculer dans votre offensive contre la fédération des maisons de jeunes.

Nous, communistes, nous soutenons toutes ces actions qui s'opposent à votre politique et qui sont conformes à l'intérêt de la jeunesse, mais aussi à l'intérêt national.

En effet, nous avons toujours considéré l'éducation physique et sportive comme une dimension fondamentale de l'éducation et de la culture modernes, comme un impératif de santé et d'équilibre pour les citoyens de tous âges. C'est pour nous une question de principe.

Ce n'est pas par hasard si le seul département de France dirigé par un conseil général à majorité communiste, la Seine-Saint-Denis, est celui qui possède le plus d'installations sportives, de stades, de gymnases, de piscines.

Ce n'est pas par hasard non plus si, sans subventions de l'Etat, que vous leur refusez, les municipalités administrées par des communistes sont celles qui réalisent le plus dans le domaine de l'équipement sportif.

Dans notre proposition de loi, nous avons montré comment il était possible d'assurer un développement sensible de l'éducation physique et de la pratique sportive, comme de toute éducation et de toute culture.

Monsieur le secrétaire d'Etat, votre politique tourne le dos à cette orientation, votre budget le démontre clairement. C'est pourquoi les députés communistes ne peuvent l'approuver. (Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Beucler.

M. Jean-Jacques Beucler. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous livrerai très simplement quelques réflexions sur la jeunesse et les sports, à un triple titre : en qualité de député d'âge moyen, mais encore, je crois, relativement sportif et jeune de caractère (Sourires), en tant que maire d'une petite commune de 1.100 habitants, enfin comme père de cinq enfants dont l'âge s'échelonne de sept à vingt et un ans. (Applaudissements.)

Pour m'être occupé activement de maisons de jeunes, j'ai acquis la conviction que « jeunesse » et « sports » sont deux domaines différents, que le sport ne représente qu'un des multiples soucis de la jeunesse et que l'association officielle des deux termes risque, si l'on n'y prend garde, de fausser les esprits, d'une part en laissant supposer que le sport ne concerne que les jeunes, d'autre part en faisant oublier les autres préoccupations de la jeunesse. Pourquoi pas « jeunesse et culture », « jeunesse et éducation », « jeunesse et équipement », « jeunesse et Plan » ?

Un budget doit tenir compte des considérations suivantes, et sur les sports, et sur la jeunesse.

Les sports d'abord. Je crois à la vertu du sport, mais pourquoi le limiter aux seuls jeunes ? Il est indispensable que les moins jeunes l'apprécient et le pratiquent, non seulement pour éviter un embonpoint prématuré, ce qui est un demi-mal, mais surtout pour conserver le plus longtemps possible l'ouverture d'esprit, le goût du risque et de l'effort que procure le sport. Plus les parents, les instituteurs, les éducateurs sentiront pour eux-mêmes le besoin du sport, plus ils seront capables de l'inculquer aux jeunes dont ils ont la charge.

La jeunesse ensuite. La jeunesse a besoin du sport, bien entendu, mais, d'une façon plus générale, elle a besoin d'organiser ses loisirs de manière intéressante. Elle a surtout besoin, souvent sans s'en rendre compte, de se sentir concernée et, pour employer un mot à la mode, de participer.

Elle a aussi besoin d'enthousiasme. Pour créer l'enthousiasme, il faut d'abord désirer ardemment quelque chose, ensuite se fixer des objectifs, enfin se donner du mal pour les atteindre. Si la jeunesse demeure isolée, si elle n'est pas appelée par les autres, les anciens, à édifier l'avenir, cet avenir qui sera son présent quand elle ne sera plus la jeunesse, on crée une sorte de ségrégation par l'âge, on risque des conflits de génération. Les jeunes en arrivent à rejeter la société, non pas tant parce qu'ils ne l'ont pas construite mais, surtout, parce qu'ils ne sont pas conviés à l'améliorer.

Il faut, à mon sens, que jeunes et anciens travaillent ensemble et se distraient ensemble chaque fois que cela est possible. A cet égard, le cas des maisons de jeunes est symptomatique. Pour qu'une maison de jeunes fonctionne de façon convenable, il est indispensable, d'une part que les jeunes se soient donné de la peine à la créer, et, d'autre part, que des adultes nombreux aident à l'animer. De maison de jeunes, elle devient lieu de réunion, de rencontre, d'effort, d'échanges, de création.

Certains objecteront peut-être que nous sommes loin du budget. Pas du tout ! Un budget est l'occasion d'essayer de concilier les impératifs révélés par l'expérience.

Or il est un objectif que devraient se fixer les deux Plans à venir — le sixième et le septième — et donc les budgets successifs : c'est la création de ce que j'appellerai des « parcs des loisirs », où des gens de tous âges — de un an à cent ans pour schématiser ! — trouveraient à se distraire.

La mise en chantier et l'animation de ces parcs seraient confiées à des comités composés d'anciens et de jeunes. Leur répartition géographique dépendrait évidemment de la population mais tiendrait compte — et cela est très important — des perspectives et des volontés d'implantations futures.

Semblable projet n'est pas utopique. J'ai personnellement fait établir le plan et le devis d'une telle réalisation au sein d'un syndicat de sept communes groupant 8.000 personnes. Le parc en question serait ainsi composé : un bassin de natation entouré de terrains de jeux de plein air — volley-ball, basket-ball, quilles, boules, agrès, jardin d'enfants — et, à côté, une salle de réunion à usages multiples : jeux d'intérieur, conférence, ciné-club, théâtre, concerts, bals, etc.

Le coût total de cet ensemble se situe entre un million et un million et demi de francs.

Telle est ma suggestion, monsieur le secrétaire d'Etat : il est, à mon avis, indispensable de généraliser la création de ces parcs des loisirs. Il faudrait que, dans dix ans, chaque canton français possède le sien.

L'imagination, la conception, l'implantation, la construction, la gestion et l'animation de ces parcs provoqueraient obligatoirement des contacts étroits entre des gens différents par l'âge, l'origine, la profession, et permettraient aux jeunes de créer dans l'enthousiasme et de participer, aux anciens d'animer, à tous de se distraire, de se connaître, de se comprendre, de s'apprécier et de constater finalement que, partout et toujours, la joie de l'âme est dans l'action. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Didier.

M. Emile Didier. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le VI^e Plan, qui, de 1971 à 1975, sera marqué, nous l'espérons, par des choix décisifs pour l'avenir de notre pays, c'est avec le budget de 1971 que nous l'abordons, et, dans le domaine du sport, il aurait été essentiel que ce budget traduisse déjà dans les faits un certain nombre d'impératifs que nous considérons comme prioritaires pour la jeunesse.

Nous nous rendons bien compte, hélas ! que la faible augmentation des crédits mis à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports ne permettra pas de prendre un bon départ ni d'affronter, même sans ambitions nouvelles, les retards qui ont été pris au cours du V^e Plan.

Ce sont là des considérations générales qui mériteraient un long développement, car si les intentions sont bonnes, les affectations budgétaires ne suivent pas.

En matière de personnels, comme en matière d'équipements, un sérieux accroissement des moyens s'impose sans plus attendre. Je pense, par exemple, à la décision, heureuse en elle-même, de consacrer cinq heures par semaine dans les établissements d'enseignement à l'éducation physique. Malheureusement, en 1971 le recrutement des maîtres dans cette discipline ne permettra d'assurer qu'à peine la moitié du temps prévu.

Mon propos, en ces quelques minutes réglementaires, se limitera à l'étude de deux points qui intéressent plus directement la gestion municipale.

Le premier concerne l'aide apportée par le secrétaire d'Etat à la jeunesse, aux sports et aux loisirs en matière de location des installations sportives et de transport des élèves.

Dès le mois d'août, avant même que soit connu le montant des crédits affectés à ce chapitre de votre budget, une circulaire de la sous-direction de l'éducation physique et sportive mettait en garde les préfets de région, recteurs et inspecteurs d'avoir à examiner avec la plus grande prudence « les demandes nouvelles de conventions, de locations d'installations sportives, municipales ou privées, et d'envisager toutes les conséquences de ces nouvelles conventions sur les transports scolaires sportifs ».

Ainsi, la mise en application de la politique unitaire d'équipements sportifs, fort judicieuse en elle-même, par la municipalisation des équipements — stades, gymnases, piscines, patinoires — ouverts à tous en formule de plein emploi, débouchera une fois de plus sur une charge nouvelle et souvent très lourde pour la collectivité locale qui, elle, ne peut rien refuser aux élèves, qu'il s'agisse de l'enseignement du premier ou du second degré.

Aujourd'hui, en analysant votre budget, monsieur le ministre, nous sommes obligés de constater que les crédits de fonctionnement des installations ne sont pas augmentés en proportion des besoins, et je me devais de vous signaler le cas de ces municipalités qui assument des charges très lourdes pour des installations sportives utilisées la plus grande partie du temps par les scolaires.

L'autre point sur lequel je me dois aussi d'attirer votre attention est la nécessité de réaliser rapidement une relation, ou plutôt une conjonction entre le programme de construction d'établissements scolaires et celui de construction des installations sportives correspondantes, de façon à faire coïncider leur financement et aboutir à la réalisation d'un ensemble complet dans un délai raisonnable.

Au départ même de l'opération, nos communes se trouvent confrontées avec le problème souvent difficile de l'achat du terrain. Qu'on leur permette au moins de constituer, pour ces besoins-là, des réserves foncières et que dans les libertés nouvelles qu'on semble vouloir leur donner, il leur soit permis de recourir à l'emprunt. Ainsi pourraient-elles, avant même l'octroi d'une subvention, mais au moment voulu, s'assurer, dans le cadre de la cité, l'emplacement doté des implantations scolaires et sportives qu'elles recherchent.

Ainsi on ne construira plus de groupes scolaires, plus de C. E. G., plus de lycées sans leurs équipements sportifs indispensables et vous pourrez alors créer dans ces établissements autant de postes qu'il est nécessaire pour que l'enseignement de l'éducation physique et sportive devienne une réalité. Mais c'est là un autre problème que mes collègues ne manqueront pas d'exposer.

Pour ma part, désirant limiter mon propos aux problèmes d'investissements, il m'appartient de signaler une anomalie dans la répartition des crédits de subvention du plan d'équipement sportif et socio-éducatif. Celle-ci se fait au profit des départements en proportion de leur population recensée, population scolaire comprise. Ainsi, un petit département exposé à recevoir beaucoup de monde tant en hiver qu'en été perçoit chaque année, du Plan, selon ce mode de calcul, une tranche inférieure en moyenne de 400.000 francs. Comment imaginez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que puissent être financées les hases de plein air et de loisir nécessaires à l'accueil d'une population touristique en augmentation régulière, ou les piscines, obligatoirement couvertes et chauffées, dont le coût absorberait en plusieurs tranches annuelles plus de la moitié des crédits totaux attribués par le Plan ?

Ce sont là des exemples précis qui prouvent, sans commentaire, qu'il est nécessaire d'affecter à la jeunesse la part normale de ce qui doit lui revenir pour son entraînement sportif, pour ses loisirs, dans le cadre du budget de votre secrétariat d'Etat. Pour notre part, nous ne pouvons pas accepter le transfert sur les budgets communaux de charges nouvelles que ceux-ci ne peuvent pas supporter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Herzog.

M. Maurice Herzog. Mesdames, messieurs, je limiterai mon propos aux problèmes d'équipement.

En 1958, lorsque le général de Gaulle me confia la mission de m'occuper de la jeunesse française, mon angoisse était grande en constatant le sous-équipement scandaleux de notre pays. Les piscines se comptaient sur le bout des doigts, les stades étaient rarissimes, les salles de sports inexistantes.

Certes, on me dira qu'en 1958, quelques années après la guerre, la France avait eu d'autres missions à accomplir et qu'il fallait commencer par réparer les plaies de la guerre : cela, nous le comprenons tous. Néanmoins, comment se montrer insensible aux réclamations justifiées des éducateurs, des parents et de tous ceux qui réclamaient des équipements sportifs, en constatant que lorsqu'un établissement d'enseignement était construit il y manquait toujours la dernière tranche, laquelle comme par hasard était toujours celle des équipements sportifs.

C'est dans ces conditions que j'abordai ma mission en 1958. C'est à cette époque aussi que le général de Gaulle comprit qu'il fallait faire pour la jeunesse un effort exceptionnel. Nous dressâmes alors un plan de vingt ans qui à son terme devait permettre à notre pays de se comparer à nos partenaires européens.

Ce plan de vingt ans devait être réalisé en quatre tranches, sous la forme de programmes quinquennaux coïncidant avec nos plans traditionnels.

Une première loi de programme fut donc élaborée, déposée, puis votée à l'unanimité par l'Assemblée. Elle fut exécutée suivant des procédures qui paraissaient révolutionnaires à l'époque puisque la décentralisation pas plus que la déconcentration n'étaient encore à la mode. La déconcentration fut, malgré les résistances et les récriminations, poussée à son maximum et nous pûmes de la sorte associer à notre effort les municipalités et les conseils généraux. Cette première loi de programme devint dès lors l'outil commun, le bienfait général et rendit plus aisé l'élaboration de la deuxième qui fut, elle aussi votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Dix ans s'écoulèrent ainsi, durant lesquels la France enfin commença à se doter des équipements intéressants la jeunesse, c'est-à-dire les équipements sportifs et les équipements socio-éducatifs et à sortir peu à peu de son état de sous-développement.

Quels sont les résultats de cette politique ? Qu'il me soit permis de les rappeler brièvement, car nous avons trop tendance à oublier les efforts qui ont été payants. Il me suffira d'indiquer que la première loi de programme a mis en œuvre 126 milliards d'anciens francs de crédits budgétaires et la deuxième 186 milliards, soit, pour dix années, 312 milliards. On peut donc affirmer que compte tenu de l'apport des municipalités, 700 milliards d'anciens francs de travaux ont été exécutés pendant dix années, 70 milliards par an.

Par conséquent, quand on avance que rien n'a été fait en matière d'équipements pour la jeunesse, je réponds par des chiffres, ce qui est irréfutable et incontestable. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

J'illustrerai ces chiffres en énumérant quelques-unes des réalisations qu'ils ont permises : 1.022 piscines, 2.187 gymnases, 3.707 stades, 2.200 maisons, foyers et clubs de jeunes, 1.627 colonies de vacances. Voilà un beau résultat, me semble-t-il, dont nous n'avons pas à rougir ! On a dit parfois méchamment que la V^e République a échoué en ce qui concerne les autoroutes ou le téléphone. Voilà du moins un domaine où elle a réussi et où elle présente pour notre pays un bilan favorable.

Est-ce à dire, et c'est évidemment le point important de mon intervention, que nous devons arrêter là cet effort ? Devons-nous recourir à ces concours de pronostics qui ont été prônés par M. Destremau ? Pour ma part, je ne le pense pas.

Monsieur le secrétaire d'Etat, à l'époque où j'occupais vos fonctions au département de la jeunesse et des sports, je me suis toujours montré opiniâtrement hostile aux concours de pronostics. Ce n'est pas de ma part une position morale seulement, ce n'est pas non plus parce que les crédits budgétaires alloués chaque année par le ministère des finances tiendraient compte à la longue des résultats de ces concours ; non, mon hostilité se justifie par deux raisons essentielles.

La première, fondamentale à mes yeux, est que lorsqu'on parle de sports on pense toujours aux sports de compétition. Certes, je crois aux sports de compétition et ma présence au comité international olympique en est un témoignage. Mais je crois encore plus au sport comme moyen d'éducation, comme partie intégrante de notre enseignement et de notre système de formation. Il me semblerait choquant qu'un pays comme la France ne puisse compter que sur une sorte de loterie pour assurer l'éducation sportive de sa jeunesse. En ce qui me concerne, j'estime que le sport complète parfaitement l'enseignement traditionnel beaucoup trop desséché, intellectuel et théorique en lui donnant ce supplément indispensable à nos jeunes qu'est la formation du caractère et de la personnalité, ainsi que l'esprit d'équipe.

La deuxième raison, c'est que les concours de pronostics s'appuieraient naturellement sur les compétitions de football et, de ce fait, la fédération de football financerait, en somme, l'aide qui serait apportée à notre enseignement sportif. Or on le sait bien — c'est vrai chez nous comme ailleurs — qui paie finit toujours par commander. Il me semblerait excessif et même navrant qu'une seule fédération sportive, quels que soient ses mérites, soit responsable de la politique sportive de la France et encore plus de sa politique d'enseignement. Voilà pourquoi je reste hostile aux concours de pronostics.

Par conséquent, une seule alternative nous est offerte : si nous refusons les concours de pronostics — j'enregistre, monsieur le secrétaire d'Etat, les déclarations que vous avez faites tout à l'heure et je vous en félicite — nous devons nous orienter délibérément vers la poursuite de notre effort d'équipement, c'est-à-dire vers l'élaboration de la troisième loi de programme.

Depuis de nombreux mois, nous étions nombreux au sein de cette Assemblée à nous inquiéter en constatant que cette loi de programme ne voyait pas le jour et que l'on ne nous en parlait pas. Aussi, monsieur le secrétaire d'Etat, est-ce avec une joie non dissimulée que j'ai appris il y a quelque temps — vous nous l'avez confirmé et vous l'avez annoncé au pays — que la troisième loi de programme d'équipement sportif avait été décidée par le Gouvernement.

Je tiens à vous en féliciter ainsi que tous vos collaborateurs. C'est un travail d'équipe, j'en suis sûr, dont le résultat sera tout à votre honneur et à celui de M. le Premier ministre qui a bien voulu prendre cette décision sur votre proposition, faisant en cela une entorse à l'orthodoxie financière ; le ministère des finances est toujours, et je le comprends, hostile aux lois de programme qui sont en contradiction avec les règles de l'annualité budgétaire. Néanmoins, la jeunesse vaut bien une exception, surtout lorsqu'un tel effort a été amorcé il y a maintenant dix ans. Il serait navrant et nous serions profondément déçus si ce programme d'équipement de la France était interrompu à une époque où le secrétaire d'Etat aux sports est M. Comiti et le Premier ministre M. Chaban-Delmas !

Nous saluons donc cette troisième loi de programme et nous pensons que la jeunesse en sera heureuse. S'en réjouiront aussi l'ensemble des éducateurs, non pas seulement les éducateurs sportifs, les professeurs d'éducation physique, mais tous les enseignants, tous ceux qui ont en charge la formation de notre jeunesse, ainsi que les parents d'élèves.

Je me permets alors, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous demander de poursuivre en ce domaine l'effort de décentralisation et de déconcentration qui, amorcé il y a une dizaine d'années a été réalisé parfois avec beaucoup de difficultés mais, je crois, avec des résultats satisfaisants.

Il convient que la nouvelle loi de programme soit élaborée en association étroite avec les futurs bénéficiaires, que les organisations nationales de jeunesse, d'éducation populaire et de sports soient consultées, vous fassent part de leurs orientations et vous proposent des choix, que les régions envoient leurs propositions, que les départements y soient associés ainsi que les communes, notamment par la « municipalisation » de la plupart des équipements sportifs, comme vous l'avez si bien dit tout à l'heure.

Un élément important de cette troisième loi de programme sera l'emploi de ces équipements. Vous vous êtes alarmé à juste titre de ce que certains équipements sportifs n'étaient pas utilisés comme il conviendrait, car le contribuable paie et il est normal qu'il demande des comptes. J'estime qu'à l'égard de ces équipements sportifs et socio-éducatifs, le plein emploi, le meilleur emploi et le libre emploi doivent être de règle.

Le plein emploi, parce que les municipalités doivent — et elles le feront, vous le savez — mettre les équipements à la disposition de tous sans exclusive assurant par là l'utilisation optimale des installations.

Le meilleur emploi, car il convient naturellement de faire des choix, à l'intérieur de ces organisations, pour ne retenir que les meilleures techniques, afin d'éviter de les pénaliser par la faute de certains utilisateurs peu sérieux.

Le libre emploi, pour ne pas faire de distinction entre les associations ou établissements ayant telle ou telle étiquette ou se prévalant de telle ou telle philosophie ou pensée.

Voilà trois directions qui me paraissent importantes en matière d'emploi, des équipements sportifs et socio-éducatifs.

Enfin, je souhaite que cette loi de programme qui va être appliquée en liaison avec les municipalités, ne fasse pas l'objet de jugements équivoques.

Bien souvent, en effet, j'ai entendu des maires de grandes cités regretter que les pourcentages de subvention soient très faibles, voire misérables par rapport à ce qui avait été annoncé par le ministre. Pourquoi ? Parce qu'il y a toujours confusion entre les dépenses subventionnables qui concernent des équipements considérés par l'administration comme souhaitables et utiles pour les jeunes, et les dépenses non subventionnables, engagées pour des réalisations ajoutées de leur propre chef par les municipalités.

Je souhaite vivement que, dans tous les arrêtés que vous prendrez et dans tous les textes qui émaneront de votre secrétariat d'Etat, la distinction soit toujours faite entre les dépenses prises en compte par l'Etat et les travaux supplémentaires décidés par les municipalités, de telle sorte qu'aucune confusion, malentendu ou exploitation politique ne soit possible.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je voulais indiquer à propos des équipements sportifs.

Pour conclure, je dirai qu'une loi de programme n'est qu'un cadre, auquel il faut donner un sens. Il ne saurait donc y avoir de loi de programme sans politique, sans conception, sans conviction et, permettez-moi de vous le dire, sans âme. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Tissandier.

M. Maurice Tissandier. Monsieur le secrétaire d'Etat, le projet de budget que vous nous présentez contient assurément quelques motifs de satisfaction.

D'abord, quoique sa progression de 8 p. 100 par rapport au budget de l'an dernier nous paraisse insuffisante, elle est égale à celle de l'ensemble du budget, plus forte que l'évolution démographique des jeunes et supérieure aussi à la croissance du produit national brut ; elle permet ainsi plusieurs ajustements financiers.

Ensuite, les choix que vous avez décidés font apparaître un effort accru pour l'éducation physique et sportive des jeunes.

Mais ce budget contient aussi quelques sujets d'inquiétude, voire de mécontentement. Ces sujets ont été signalés par M. Bertrand Flornoy dans l'excellent avis qu'il a présenté

au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et par plusieurs de mes collègues, et, s'ils n'appellent pas de notre part un vote négatif, ils méritent cependant d'être examinés avec soin, afin que les pouvoirs publics puissent apporter aux difficultés que leur sont signalées les solutions qui s'imposent.

Cependant, mon propos n'est pas de reprendre l'ensemble des griefs déjà exposés. Il est d'appeler votre attention sur un sport dynamique, l'un des plus populaires du monde, le sport automobile, et sur l'urgente nécessité de donner les moyens de le pratiquer avec le maximum de sécurité.

C'est un dossier facile à défendre. Tout plaide en sa faveur. Ce sport a d'abord pour lui un public enthousiaste, passionné, sans cesse plus nombreux. Dans notre pays, il compte quelque 25.000 pratiquants licenciés; leur nombre a doublé en moins de trois ans.

Des quarante-trois pays dans lesquels ce sport est pratiqué, la fédération française de sport automobile détient le record du monde de l'organisation d'épreuves internationales, avec 134 compétitions internationales par an, auxquelles il faut ajouter 150 épreuves nationales et 250 épreuves régionales. Le succès populaire que connaissent nos épreuves sportives dépasse, et de loin, nos frontières et les vingt-quatre du Mans, par exemple, contribuent largement au prestige de la France.

Réjoignons-nous, au passage, d'un retour au premier plan d'un sport qui met en valeur les qualités humaines les plus brillantes et les géniales découvertes mécaniques.

Nous sommes restés longtemps absents des sommets de la compétition automobile internationale. Le temps vient où nous pourrions y retrouver notre place avec une voiture totalement française.

Mais, plus encore que les titres de gloire dont on peut s'enorgueillir, l'intérêt essentiel de ce sport réside dans la contribution qu'il apporte au progrès et à la sécurité des véhicules automobiles, sur la route même déjà, puisque les circuits de vitesse ont permis de mieux étudier les virages, d'améliorer les revêtements et ont constitué, entre autres, un remarquable banc d'essais pour les glissières de sécurité.

Cependant, c'est surtout l'automobile classique qui a bénéficié et continue de bénéficier, en tous points, du sport qu'elle a créé: son moteur qui, dérivé de la compétition, gagne en robustesse et en économie ce qu'il perd en puissance; sa tenue de route, en constants progrès; son freinage, sans cesse amélioré; sans parler de la création d'une multitude d'accessoires qui concourent à la sécurité et au confort des conducteurs et des passagers.

Sans nous en rendre compte le plus souvent, mais constamment, nous sommes les bénéficiaires de ce sport pour lequel nous avons tout à la fois de l'admiration et trop fréquemment de l'ingratitude.

Car, enfin, les autres sports ne procurent à ceux qui ne les pratiquent pas personnellement que les plaisirs du spectacle. Le sport automobile, lui, plus altruiste, est utile à tous. Il nous fait largement profiter des progrès qu'il engendre et les améliorations réalisées dans la construction des voitures de compétition contribuent à la protection de l'existence de tous ceux qui tiennent un volant.

Tout cela, nous le devons, pour une bonne part, à des hommes courageux qui engagent leur vie en même temps que leur mécanique. Nous n'avons pas le droit de leur laisser prendre des risques qu'il serait possible de supprimer.

Beaucoup de nos circuits, en effet, ne sont plus adaptés aux vitesses actuellement atteintes. D'autres sont encore terriblement dangereux avec leurs platanes, leurs poteaux, leurs fossés en bordure de route, et ce ne sont pas les moindres, puisque celui du Mans, un des plus rapides de France et des plus prestigieux du monde, est dans ce cas.

Nous n'avons pas le droit de laisser un pilote courir des risques dus à la mauvaise qualité de la route et de ses abords.

Certes, déjà, des réalisations très remarquables dues à l'initiative privée, à des clubs ou à la fédération française de sport automobile ont été faites. Nous devons en féliciter et en remercier leurs auteurs. Mais elles sont insuffisantes pour couvrir les besoins du pays.

De tout cela, vous êtes, monsieur le ministre, je le sais, convaincu. Le remède, vous le savez aussi, consiste à créer de nouveaux circuits permanents et à transformer des circuits existants en circuits permanents pour lesquels toutes les conditions de sécurité seront réalisées.

C'est évidemment une solution onéreuse et le problème est non pas technique, mais financier. C'est pourtant la seule solution possible et c'est donc la seule que nous devons envisager, en pensant que chaque kilomètre de rail de sécurité posé sauvera, un jour ou l'autre, une vie humaine.

L'ensemble des installations, d'ailleurs, ne devrait pas servir seulement une ou deux fois l'an. Elles devraient être rentabilisées, et c'est presque toujours facile, par un emploi permanent et une double utilisation sportive et publique: en utilisation sportive, outre la compétition, par l'organisation d'essais, d'entraînement et d'épreuves permettant l'initiation, la formation des pilotes, des commissaires, et peut-être même des officiels; en utilisation publique, emploi permanent par des cours d'éducation rationnelle et de perfectionnement constant du conducteur moyen permettant d'éviter, par l'habileté et la maîtrise de soi, certaines trajectoires de la route, par les essais aussi des voitures et le contrôle de leurs équipements, par les centres de sécurité des automobile-clubs, enfin, par la mise à l'épreuve de divers aménagements d'infrastructures routières.

Cette action éducative et expérimentale, exercée dans des conditions proches de la circulation sur route, contribuerait fortement à l'amélioration de la sécurité générale.

S'il paraît nécessaire d'enseigner la natation dans les piscines pour réduire les noyades, il est tout aussi nécessaire de parfaire la conduite automobile sur les circuits afin de réduire les hécatombes routières actuelles.

D'ailleurs, l'utilité publique de cette action a été retenue par le Gouvernement, qui a organisé récemment une table ronde sur la sécurité routière et toutes les questions qui y ont été étudiées répondent exactement à l'objectif d'intérêt public que constituent l'amélioration et l'organisation des circuits permanents, semi-permanents ou temporaires. Parce que sur leurs pistes on autorise des épreuves sportives, il faut absolument aider à parfaire leurs installations, surtout dans le sens d'une plus grande sécurité.

Et puisque c'est un sport, qu'il s'adresse d'abord aux jeunes, et qu'il a, du reste, l'avantage de prolonger la jeunesse dans la vie, c'est tout naturellement à vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que je fais appel pour soutenir un programme général de développement du sport automobile et d'amélioration des circuits en France.

Certes, l'an dernier vous avez bien voulu, sur l'ensemble de votre budget, dégager quelques crédits — 1.200.000 francs au total pour la rénovation de deux circuits — crédits bien insuffisants par rapport aux besoins, en vérité, mais justifiés par l'insuffisance de votre budget qui était d'austérité et de régression. Cet effort louable marquait cependant l'attachement qu'en de multiples déclarations vous aviez bien voulu témoigner à ce sport.

C'était la première fois que les pouvoirs publics prenaient vraiment conscience de la nécessité de la compétition automobile et décidaient de l'aider. Et pourtant, son ancienneté et ses martyrs — qui ne se souvient des premiers grands prix de France et du premier Paris—Madrid au début de ce siècle? — auraient dû depuis longtemps plaider en sa faveur et la sortir de l'indifférence.

Je dois cependant vous avouer que, malgré les témoignages d'encouragement que vous avez donnés l'an dernier, mes craintes ne sont pas apaisées.

J'ai cherché en vain dans les options du VI^e Plan qui intéressent le ministère de l'équipement, le secrétariat d'Etat au tourisme ou votre propre département, la moindre petite phrase pouvant faire espérer la poursuite de l'aide déjà apportée.

Je vous demande en tout cas, monsieur le secrétaire d'Etat, de faire figurer le sport automobile dans la troisième loi de programme qui vient d'être annoncée.

Cette année, vous disposez d'un budget que M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a qualifié de budget de relance.

Je veux espérer que les décisions contenues dans la troisième loi de programme, s'ajoutant aux crédits que vous pourriez dégager à l'intérieur même de votre budget, annonceront une ère nouvelle dans laquelle le sport automobile aura enfin la place qu'il mérite. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le secrétaire d'Etat, il est vrai que votre budget pour 1971 progresse quelque peu au regard du précédent; il est vrai que vous avez la volonté de faire

mieux dans ce secteur de la jeunesse et des sports, malgré l'austérité. Pourtant, nous avons le devoir de répéter que la nation ne devrait pas se contenter d'un budget que nous jugeons insuffisant, l'écart étant trop grand entre les besoins et les moyens mis en œuvre pour les satisfaire.

J'évoquerai brièvement une politique sportive qui me semble aujourd'hui mieux se définir, même si elle n'a pas toujours les moyens de se réaliser pleinement. Je m'attarderai davantage sur la politique d'animation socio-éducative qui me paraît, elle, manquer à la fois de moyens et d'objectifs bien définis.

Evoquant la politique suivie en matière de sport, je salue les efforts accomplis pour utiliser au mieux des crédits limités. Ainsi, le choix de réalisations modestes, polyvalentes et ouvertes à tous, la rationalisation des équipements nous conduisent à vous féliciter.

On peut sans doute avancer encore dans cette voie, par exemple, en milieu rural, en coordonnant plus complètement l'action de vos services et celle du ministère de l'agriculture. Tel cercle hippique, par exemple, ne pourrait-il servir à la fois aux vacanciers et aux jeunes ruraux ? Maintes initiatives restent à prendre et je suis persuadé que l'imagination déjà mise en œuvre pourra, là aussi, dégager de nouvelles solutions.

Mais l'imagination ne peut hélas ! suppléer indéfiniment à la pénurie des moyens.

Chacun ayant cité des chiffres, j'apporterai également mon témoignage. Je connais un collège d'enseignement général en milieu rural où l'on doit se contenter de sept à huit heures d'éducation physique pour l'ensemble des classes. Tel département reste doté, malgré tous les progrès qui ont pu être réalisés, d'un seul conseiller pédagogique de circonscription.

Pour que la situation continue de s'améliorer, il faut, je le répète encore, que la nation consente d'autres sacrifices pour sa jeunesse et pour le sport scolaire.

Ici, je ferai une allusion à un sport qui a la faveur des pays nordiques, la course d'orientation. Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, n'êtes-vous pas resté insensible au lancement de ce sport en France, sans doute aussi saurez-vous répondre aux préoccupations de ses animateurs et, peut-être un jour, l'intégrer d'une façon ou d'une autre dans le tiers temps.

Je rendrai aussi hommage aux responsables dans nos départements de la politique de la jeunesse et des sports — vous l'avez fait, monsieur le secrétaire d'Etat avec beaucoup de sincérité — tout en confirmant que le Gouvernement devait absolument prendre conscience des distorsions dont ils étaient l'objet. Vous avez eu raison de choisir l'infléchissement d'une « politique grandiose » pour aider les jeunes Français à pratiquer très tôt le sport. Il convient de s'engager plus en avant dans ce sens, au besoin en sacrifiant d'autres ambitions pour que cette politique réussisse. Souhaitons donc que la prochaine loi de programme soit pourvue de moyens, mais aussi qu'elle opère des choix.

En effet, comme M. Herzog, je rappelle que, si les collectivités locales doivent participer à l'effort national, encore faut-il au moins que cet effort soit défini afin que l'on n'éprouve pas le sentiment que l'Etat, d'une année sur l'autre, de façon plus ou moins cachée, plus ou moins hypocrite, se décharge sur ces collectivités locales non seulement de l'équipement, mais aussi de l'entretien des installations.

M. Herzog disait que le bilan des équipements était favorable, mais il ne faut pas se dissimuler que leur entretien pèsera de plus en plus lourd dans le budget des collectivités locales.

Quittant le domaine sportif, j'en viens à la politique socio-éducative.

Pour 1970, monsieur le secrétaire d'Etat, on parlait d'un budget de détresse. Sommes-nous bien passés, pour 1971, à un budget de reprise ? Ce n'est pas évident.

Certes — vous en avez fait état — vous êtes parvenu à doter les animateurs d'un statut et il faut vous en remercier. Mais les moyens financiers prévus permettront-ils de donner vie à ce cadre nouveau, d'offrir des carrières aux animateurs, de recruter du personnel de valeur ?

Examinons maintenant le titre IV : « Interventions publiques ». Le chapitre relatif à l'éducation populaire n'est même pas l'équivalent de celui de 1969. Celui qui concerne les améliorations et l'entretien des colonies de vacances et du domaine de la jeunesse est inférieur de plus de 16 p. 100 à ce qu'il était en 1969.

En 1970, on pouvait dire avec raison que le budget de la jeunesse et des sports devait subir les nécessités du plan de stabilisation. Les mouvements et associations volontaires de

jeunesse ont donc fait face tant bien que mal à l'austérité, mais ils en sortent très affaiblis. Le budget pour 1971 ne risque-t-il pas de consacrer définitivement cet affaiblissement ?

Certes, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez souvent mis l'accent sur quelques problèmes que posaient les mouvements de jeunesse : certains d'entre eux, disait-on, gèrent mal leur budget ; d'autres ne s'adressent qu'à peu de gens.

Face à cet état de choses, vous souhaitez, l'année dernière, une contractualisation des rapports avec eux. Je me permets, aujourd'hui, de vous demander si ces intentions sont passées dans les faits, si, à la faveur du dialogue, vous avez pu poser avec les responsables les jalons d'une collaboration féconde.

Qu'en a-t-il été, par exemple, des projets d'animation concertée ? On a le sentiment que les malentendus continuent, que la nation risque de se démunir de toute animation bénévole fondée sur le volontariat, si précieuse pour diffuser l'action culturelle et socio-éducative.

Sans doute faut-il que les mouvements, les associations s'adaptent et visent à toucher le plus grand nombre. Mais tout cela doit être débattu clairement. A ce moment-là, aux efforts consentis pourra répondre une aide accrue de l'Etat. C'est dans le cadre d'un dialogue que cela peut être discuté. La situation présente ne pourra pas durer indéfiniment. L'austérité actuelle finira par décourager les meilleurs et les plus désintéressés.

L'enjeu est très important. Le Premier ministre s'est attaché à une politique de la formation des hommes. Vous-même consacrez un excellent chapitre du *Contrat pour la cité* aux structures de participation pour le citoyen. Ne croyez-vous pas que notre pays a besoin d'une « authentique politique d'éducation permanente », à laquelle pourraient participer des associations et des mouvements ? L'éducation populaire peut nous apporter toute la richesse de ses méthodes, qui souvent ont suppléé efficacement les carences de la formation scolaire avant le renouveau pédagogique actuel.

Le haut-comité de la jeunesse, des sports et des loisirs est maintenant constitué. Il doit pouvoir s'attacher à une réflexion d'ensemble susceptible de coordonner tous les efforts, toutes les initiatives prises sur le plan culturel. Nous souhaitons lui voir confier cette mission et les moyens correspondants. Nous comptons sur vous pour cela, particulièrement au cours de cette année qui verra l'établissement du VI^e Plan.

Enfin, je suis très heureux de pouvoir vous dire du haut de cette tribune qu'après avoir été formé par les mouvements de jeunes, je n'arrive plus à très bien comprendre où nous allons dans ce domaine. Je vous ai confié de graves inquiétudes. Je voudrais faire allusion à ce que vous avez dit sur notre participation aux entreprises européennes tant dans le cadre de la Communauté économique européenne que dans celui du Conseil de l'Europe.

Mais tout cela serait vain, monsieur le secrétaire d'Etat, si dans notre pays jeunesse et sports devaient être rangés définitivement dans les préoccupations secondaires. C'est là une grande inquiétude pour ceux qui, tout en approuvant les objectifs du Premier ministre, craignent qu'ils ne soient pas atteints, faute de moyens et des sacrifices nécessaires.

Puissent les inquiétudes exprimées sur tous les bancs de cette Assemblée vous aider, nous savons que vous en êtes convaincu, à faire partager cette conviction par le Gouvernement qu'il est urgent de donner à votre département une priorité que personne ne devrait lui contester aujourd'hui. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a peu de domaines de l'action gouvernementale et de la vie nationale où les crédits budgétaires sont aussi gravement insuffisants par rapport aux besoins que celui dont nous avons à débattre aujourd'hui.

La remarque n'est pas originale, mais la réalité est dramatique.

La remarque n'est pas originale, parce que la plupart des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune depuis le début de ce débat ont dénoncé cette situation, ce qui me permettra d'alléger mon propos ; mais je crois que certaines redites ne sont pas superflues. Il n'est pas inutile, en effet, de pousser à mon tour un cri d'alarme pour montrer que la représentation nationale, non seulement ne se désintéresse pas des activités que recouvre votre budget, mais qu'elle est consciente de l'importance que ces activités revêtent dans la vie de la nation, et qu'elle les place au tout premier rang de ses préoccupations.

La réalité, en effet, est dramatique. Sans doute, et cela a été souligné, le budget de 1971 est-il en progression par rapport à celui de 1970. Mais, comme l'a fait remarquer M. le rapporteur,

le budget de 1970 était un budget de conjoncture, et cette conjoncture, nous nous en souvenons, était particulièrement difficile. Dès lors, toute comparaison avec les chiffres de 1970 fausse complètement le débat. Plus significatives mais hélas ! moins réjouissantes sont les comparaisons avec le budget de 1969, et avec l'évolution du budget de l'éducation nationale.

Par rapport à 1969, les crédits d'équipement sont en très nette diminution. Sans doute, l'annonce que vous avez faite tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, de la troisième loi de programme nous réjouit-elle, car elle fait naître un espoir pour l'avenir, et nous vous en remercions, connaissant la part personnelle que vous avez prise avec vos collaborateurs pour obtenir cette loi de programme. Mais cela ne diminue pas notre inquiétude pour 1971.

Pour les crédits de subvention aux mouvements de jeunesse, la diminution par rapport au budget de 1969 est également sensible. Je n'insisterai pas sur ce point, puisque mon collègue M. Jacques Barrot a tout à l'heure souligné les graves inconvénients qui en résultent pour la vie et l'activité des mouvements de jeunesse.

En ce qui concerne, enfin, les créations de postes d'enseignants, le chiffre retenu pour 1971, qui peut paraître substantiel, ne doit pas faire oublier qu'il permettra à peine d'assurer, dans le second degré, la moitié des heures d'éducation physique réglementaires.

Par rapport à l'évolution du budget de l'éducation nationale, celle du budget de la jeunesse et des sports est également très inquiétante. Le premier progresse de 14 p. 100, ce dont nous nous réjouissons, tandis que le second ne progresse que de 8 p. 100, ce qui signifie que les activités sportives et les activités de jeunesse, dont la part devrait s'accroître dans l'éducation des Français, demeurent et demeureront plus que jamais, à cet égard, les parents pauvres de plus en plus distancés par le reste de la famille.

On peut tout de même relever, dans ce budget, certains sujets de satisfaction et j'en évoquerai quelques-uns rapidement.

En matière d'équipements sportifs, il faut se réjouir des efforts entrepris pour utiliser de façon rationnelle les moyens limités dont vous disposez. Il faut se féliciter et vous féliciter du succès remporté par l'opération « mille clubs » ainsi que par la formule des bassins d'apprentissage mobiles. Il faut également vous féliciter d'avoir une nouvelle fois exprimé votre volonté d'aboutir à la rationalisation des constructions, au plein emploi des installations et à la banalisation des équipements.

Mais cette banalisation ne doit pas entraîner une surcharge des finances communales qui serait provoquée par la diminution systématique de la part du budget de l'Etat dans la réalisation des équipements sportifs.

Il faut également se réjouir de la détente survenue dans les relations avec les mouvements de jeunesse et, en particulier, avec la fédération française des maisons de jeunes et de la culture. On ne répétera jamais assez, en effet, que le nécessaire et difficile dialogue entre l'Etat et la jeunesse, entre la nation et la jeunesse, passe par les mouvements de jeunesse. Il importe donc de les traiter en interlocuteurs valables et, de leur côté, ils doivent se comporter en interlocuteurs responsables.

A cet égard, je souhaite que le haut-comité, nouvellement créé, dont vous avez parlé tout à l'heure, devienne un lieu privilégié pour ce dialogue et qu'il facilite la concertation qui s'impose tout particulièrement dans ce domaine ; il doit permettre de dégager les principes et de définir les modalités de cette politique d'éducation permanente qui a été évoquée tout à l'heure et dont le besoin se fait sentir chaque jour davantage.

S'agissant des mouvements de jeunesse, à la demande de M. Dassié, député de Loire-Atlantique, qui aurait aimé intervenir dans ce débat, je désire, monsieur le secrétaire d'Etat, vous poser une question. Pouvez-vous nous donner quelques précisions sur votre politique à l'égard des auberges de jeunesse ? En effet, l'une des deux associations intéressées s'estime pénalisée par rapport à l'autre.

Par ailleurs, le bon fonctionnement d'un certain nombre d'organismes constitue, pour nous, un autre sujet de satisfaction. On a parlé abondamment et en termes élogieux du centre d'information et de documentation de la jeunesse. Il n'est donc pas nécessaire que je revienne sur ce point. Mais je dirai un mot de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, dont l'action continue chaque jour un élément fondamental et un ciment irremplaçable dans le développement de l'amitié entre la France et l'Allemagne.

Il faut se réjouir aussi du bon fonctionnement de l'Office franco-québécois pour la jeunesse qui, avec des moyens plus limités, joue également un rôle appréciable dans le développement des liens entre les jeunes des deux pays.

Je me réjouis enfin de la volonté que vous avez exprimée avec beaucoup de force de vous attacher à améliorer la situation des inspecteurs de la jeunesse et des sports, et nous sommes très nombreux ici à nous associer à l'hommage que vous avez rendu au dévouement et à la compétence de ce corps.

J'aimerais, monsieur le secrétaire d'Etat, vous poser quelques questions avant de terminer cet exposé.

J'avais l'intention de vous demander s'il vous était possible de faire le point sur l'application de la loi d'orientation scolaire et universitaire en ce qui concerne le sport à l'Université, mais j'ai cru comprendre que la situation à cet égard n'était pas très satisfaisante — à vrai dire, nous nous en doutions un peu — et j'en conclus qu'une question sur ce point est prématurée.

Ma seconde question concerne les compétences que vous exercez désormais en matière de loisirs. J'aimerais que vous vouliez bien nous donner quelques indications sur l'effort que vous avez entrepris ou que vous avez l'intention d'entreprendre afin de favoriser le tourisme populaire. A cet égard, aussi bien au nom de mon collègue Dassié qu'en mon nom personnel, j'aimerais que vous fussiez participer le plus possible les organismes de tourisme populaire à la définition de votre politique en ce domaine et que vous leur donniez les moyens de remplir convenablement leur tâche.

En troisième lieu, vous est-il possible de donner quelques précisions sur un projet auquel il a été fait allusion dans la presse, concernant le développement des échanges entre jeunes sur le plan international ?

De toute façon, je souhaite que ce projet, comme les autres qui sont dans vos cartons, puisse bientôt voir le jour, car je sais que les projets ne manquent pas rue de Châteaudun. Vous avez de l'imagination, monsieur le secrétaire d'Etat, des collaborateurs compétents, des services efficaces, et je forme le vœu que, lors de la discussion du budget de l'an prochain, vous puissiez nous exposer à cette tribune de nombreux projets dont nous nous réjouissons avec vous.

En attendant, j'aimerais vous dire combien le maire récemment et je suis sûr que l'auteur du *Contrat pour la cité* ne me contredira pas sur ce point.

Lorsque le Premier ministre, ici même, évoquait, la semaine dernière, la nécessité d'améliorer la qualité de la vie, je suis sûr qu'il pensait aussi à ces activités, si bénéfiques à l'épanouissement de l'individu comme à celui de la société.

Réaliser le plus étroitement possible l'intégration du sport dans l'éducation, assurer dans les meilleures conditions l'insertion des jeunes dans la cité, n'est-ce pas l'un des moyens, et non des moindres, de débloquent la société ? Car, nous le savons bien, ce sont les jeunes qui, en définitive, débloquent véritablement la société. Si nous ne les y aidons pas de toutes nos forces et de toute notre foi, craignons qu'ils ne soient tentés quelque jour d'en faire sauter violemment tous les verrous. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Marie.

M. Bernard Marie. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il ne peut être question, dans le très court temps de parole qui m'est imparti par le règlement, de faire une analyse du budget de votre ministère.

Aussi bien, le rapporteur et les autres intervenants, notamment M. Mazeaud, ont tous été d'accord pour déplorer la faiblesse des moyens mis à votre disposition. Pour ma part, j'irai presque jusqu'à les qualifier de « ridicules », même en tenant compte des crédits ouverts au titre « jeunesse » dans d'autres départements ministériels, crédits dont M. Bertrand Fiornoy note dans son excellent rapport qu'ils s'élèvent aux environs de 350 millions de francs.

S'agissant pour les deux tiers de crédits de fonctionnement s'appliquant en particulier aux ministères de la justice, des armées, au commissariat à l'énergie atomique ou aux P. T. T., on peut se demander d'ailleurs ce qui justifie cette classification, ou plus exactement cette « ségrégation ». C'est volontairement que j'emploie ce mot, car je me demande, avec un grand nombre de jeunes que j'ai le plaisir de rencontrer dans différents cercles d'étude ou même dans les maisons des jeunes

et de la culture, si, à force de vouloir s'occuper des jeunes et les distinguer des autres membres de la communauté, on ne finit pas par créer un véritable phénomène de ségrégation.

Nombreux sont ceux qui, devant les attentions dont ils sont l'objet de la part des adultes, finissent par se demander quel est le but réel de celles-ci, et si, prenant prétexte de phénomènes que l'on pourrait qualifier d'épidémiques, on ne cherche pas à les rejeter dans un ghetto qui, pour être souvent confortable dans notre société de consommation, n'en favorise pas moins la fermentation d'idées, d'objections, de contestations, de revendications plus ou moins fondées, mais capables d'aboutir à des explosions dont mai 1968 fut, dans le monde étudiant, un exemple typique.

Les adultes ont tendance, lorsqu'ils traitent de problèmes spécifiques de la jeunesse ou du troisième âge, à considérer les intéressés comme un monde à part. Or, dans l'un et l'autre cas, ceux-ci ont parfaitement conscience de faire partie de la communauté et se demandent au contraire, quand ils sont l'objet d'attentions maladroites, si nous ne cherchons pas à différer l'intégration de uns ou à rejeter les autres.

C'est dans cet esprit que je me demande s'il est bien opportun, dans les maisons de jeunes et de la culture par exemple, ou même dans les clubs de jeunes, de vouloir séparer la jeunesse, au lieu d'en faire des lieux de rencontre où jeunes, adultes et personnes âgées pourraient échanger leurs idées, les commenter, en un mot mieux se connaître et, par là même, mieux connaître la communauté dont les uns et les autres font partie intégrante.

Cette expérience est d'ailleurs réalisée depuis des dizaines, voire, dans certains cas, depuis près d'une centaine d'années, dans les clubs sportifs. Dans la même salle de sport, sur le même terrain, autour de la même table du conseil d'administration, des jeunes qui n'ont même pas dix-huit ans rencontrent des adultes et même des personnes qui pourraient être leurs arrière-grands-parents et délibèrent avec eux des mêmes problèmes qui les intéressent, de gestion ou de développement du club. La voix du jeune a le même poids que celle de l'adulte ou de l'ancien et le résultat est généralement excellent.

Pourquoi se refuser à considérer que, dans l'échange des idées, il puisse en être autrement et pourquoi ne pas ouvrir à tous, et en faire des lieux de rencontre et de fusion de générations, ces maisons de jeunes et de la culture qui, réservées aux seuls jeunes, prennent trop souvent l'aspect de véritables déserts ?

Pour en revenir à votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat, je me garderais, contrairement aux années passées, de vous critiquer. Vous avez, j'ai pu le constater, des idées excellentes et vous souffrez plus que nous-mêmes de ne pouvoir les mettre à exécution. D'ailleurs, que pourrais-je ajouter aux critiques virulentes de mon ami M. Mazeaud ? Je dirai même que je suis moins pessimiste que lui peut-être parce que, ayant vécu pendant plus de trente ans la vie de club, j'ai constaté maintes fois ce que des dirigeants compétents et dévoués pouvaient obtenir avec de très faibles moyens.

C'est plusieurs millions de jeunes qui annuellement sont pris en charge par les clubs, sans que ces derniers touchent, dans la quasi-généralité des cas, la moindre subvention, soit de l'Etat, soit des communes. C'est plusieurs millions de jeunes qui, grâce à ces clubs, font heureusement bien au-delà des cinq heures d'éducation physique ou de plein air prévues aux programmes.

Ce que font des dirigeants de club à titre bénévole et secondaire, pourquoi les fonctionnaires de votre secrétariat d'Etat et vous-même n'arriveriez-vous pas à le faire ?

Déjà, vous avez apporté un début de solution à deux problèmes dont j'avais entretenu votre prédécesseur, monsieur le secrétaire d'Etat, à savoir la formation polyvalente des professeurs d'éducation physique qui vont, eux aussi, grâce à vous, sortir de la véritable ségrégation dans laquelle ils se trouvaient et l'appel à des auxiliaires bénévoles que vous avez qualifiés d'éducateurs sportifs. Ces solutions sont excellentes, d'autant que pour la première fois vous arriverez, si j'ai bien suivi votre pensée, à venir en aide indirectement aux clubs.

Puisque, même avec un peu de retard, vous m'avez donné satisfaction sur ces deux points, je vais vous faire quelques suggestions.

Tout d'abord, commencez par utiliser partout où elles existent les installations sportives des clubs qui sont inemployées pendant les heures de classe, en passant des contrats avec ces clubs qui seront très heureux de les mettre à votre disposition en contre-

partie de la prise en charge par les soins de votre ministère de leur entretien ou de leur modernisation. Vous ferez ainsi de sérieuses économies d'infrastructure et vous serez beaucoup plus sûr du plein emploi qu'en créant de toutes pièces de nouvelles aires sportives dont on n'est jamais sûr, faute d'expérience, qu'elles seront utilisées en dehors des heures scolaires. Dans ce sens, je vous demanderais d'étudier, partout où existent des clubs, des contrats de programme que vous pourrez passer avec eux et qui permettront certainement de réaliser le plein emploi que vous souhaitez, à la satisfaction de tous et dans les conditions les plus économiques.

Je vous demanderais également sur un autre point d'aller au-delà des échanges de jeunes dans le cadre des accords franco-allemand et franco-québécois. On a évoqué à différentes reprises, en cette enceinte, le succès de ces échanges. Mais nous sommes à l'ère du Marché commun : l'Allemagne n'en est pas le seul élément même si elle constitue le plus important.

Je vous demanderais aussi, bien que cela sorte quelque peu du cadre de ce budget, de bien vouloir intervenir auprès de M. le ministre de l'économie et des finances qui, hier, au cours de l'examen par l'Assemblée nationale de la loi de finances, a retiré l'article 23 qui prévoyait l'exonération jusqu'à 10.000 francs de la taxe sur les recettes des clubs. Ce n'est pas une somme très importante, puisqu'il s'agit d'un million de francs. Mais les clubs seront certainement reconnaissants du maintien de la disposition envisagée.

Je souhaiterais enfin, comme mon ami Beucler l'a fait tout à l'heure, que soient mieux banalisées les salles de réunion, ces « parcs de loisir », où jeunes et moins jeunes pourront se rencontrer, afin de mieux s'apprécier, de mieux se connaître, et par-là même de mieux participer à un destin commun.

Enfin, je terminerai, puisque plusieurs orateurs et vous-même en avez parlé, par les concours de pronostics.

Je partage entièrement votre opinion sur ce point. Il me serait désagréable que les jeunes voient en premier le sport à travers le jeu et, dans les résultats, un moyen de gagner de l'argent ; et qu'ils en viennent non pas à souhaiter que le meilleur gagne, mais à soutenir, si je puis m'exprimer ainsi, le tocard contre le champion, parce que sa victoire rapporterait du 200 contre un. Cela me paraît détestable.

Mais il est évident que si le Gouvernement ne pouvait à l'avenir et notamment à l'occasion de la loi-cadre que vous avez annoncée, faire des efforts sérieux pour favoriser le sport et l'animation culturelle, je me verrais, à mon grand regret, obligé de me rallier à la proposition de mon ami Bernard Destremau. Je compte sur vous pour n'avoir pas à le faire. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Lagorce.

M. Pierre Lagorce. Monsieur le secrétaire d'Etat, un examen, même sommaire, des crédits inscrits à votre projet de budget pour 1971 fait apparaître à l'évidence la nécessité et l'urgence d'une troisième loi de programme.

Telle est la première constatation que l'on peut faire et je prends acte en m'en réjouissant, moi aussi, de ce que le principe de cette loi ait été accepté par vous.

Les crédits d'équipement prévus au titre des dépenses en capital, aux chapitres 66-50 et 56-50, marquent en effet une régression sensible sur les prévisions de la deuxième loi de programme considérée pourtant, déjà, comme très insuffisante.

Ainsi au chapitre 56-50, pour les installations appartenant à l'Etat, les autorisations de programme votées pour 1970 étaient de 89.047.000 francs ; elles ne sont prévues que pour 75 millions en 1971. Quant aux crédits de paiement, ils passent de 95 millions en 1970 à 80 millions de francs.

Bien sûr, le chapitre 66-50, relatif aux subventions d'équipement aux collectivités locales, marque une augmentation sur 1970 de 14.100.000 francs en autorisations de programme et de 10 millions de francs en crédits de paiement. Mais l'augmentation de ces crédits traduit bien la poursuite de la politique qui vise à faire supporter par les collectivités locales des charges qui ne devraient pas leur incomber pour une si grande part.

Cette augmentation ne signifie nullement, à moins que vous ne me démentiez, monsieur le secrétaire d'Etat, ce que je souhaite, que la participation de l'Etat sera augmentée, laquelle — nos collègues maires le savent bien — se situe actuellement entre 15 et 25 p. 100 et est d'ailleurs récupérée en partie par la T. V. A.

Je dis bien 25 p. 100 au maximum et je suis sur ce point en contradiction avec l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales qui situe le taux moyen de la participation de l'Etat aux travaux d'équipement sportif à 45 p. 100.

Je vous cite un exemple. Je suis maire d'une petite ville qui a construit une piscine pour 105 millions de francs anciens, sans que ce soit une réalisation somptuaire, je vous prie de le croire. Or, j'ai bien obtenu une subvention de 50 p. 100, mais sur une dépense subventionnable évaluée à 52 millions, soit 26 millions. Vingt-six millions sur 105, c'est assez loin des 45 p. 100 indiqués !

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Lagorce ?

M. Pierre Lagorce. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Quelles sont les caractéristiques de cette piscine ? S'agit-il d'un bassin découvert ou couvert ?

M. Pierre Lagorce. D'une piscine découverte.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. De combien de mètres ?

M. Pierre Lagorce. De vingt-cinq mètres avec un bassin d'entraînement.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Vous auriez dû arriver à les financer avec cinquante millions d'anciens francs !

M. Pierre Lagorce. Pour ce prix, je n'aurais eu qu'un grand « lavoir » en ciment et non une piscine fonctionnelle et digne de ce nom.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse, des sports et des loisirs. Je suis à votre disposition pour vous fournir la liste de toutes les entreprises qui construisent des bassins de vingt-cinq mètres pour cinquante millions d'anciens francs.

M. Pierre Lagorce. Vous n'êtes pas en cause, monsieur le secrétaire d'Etat ; c'était du temps d'un de vos prédécesseurs.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, on ne peut que déplorer la pénurie dramatique dont souffre le recrutement des enseignants. C'est là ma seconde constatation, sur laquelle je vais m'étendre quelque peu.

Cette année, un candidat sur deux, après quatre années au moins d'études aux frais de l'Etat, s'est vu refuser la deuxième partie du professorat d'éducation physique. L'an prochain, le budget qui nous est soumis vous contraindra sans doute à en éliminer deux sur trois.

Pour remédier à cette situation, vous nous proposez, bien sûr, le palliatif des « animateurs » ou des « éducateurs sportifs ». Croyez-vous que cela soit une solution satisfaisante, alors que vous avez pu trouver, rue de Châteaudun, monsieur le secrétaire d'Etat, un plan de réforme du recrutement qui avait déjà obtenu un début d'exécution ?

Des classes préparatoires avaient été créées, des instituts préparatoires ouverts et l'unification du recrutement sur la base du baccalauréat, la création d'un professorat supérieur d'éducation physique et sportive, le reclassement de tous les personnels en fonction étaient prévus. L'essentiel de ces projets doit-il être considéré comme définitivement abandonné ?

Aujourd'hui que le déficit des enseignants d'éducation physique est de plus de 50 p. 100 dans le second degré et de 80 p. 100 dans le supérieur, que le tiers temps a ouvert des besoins considérables au niveau du premier degré et où le péri et le postsecolaire, ainsi que tout le secteur sportif manquent de cadres et d'enseignants spécialisés, votre projet de budget nous propose un million de francs pour la mise en place de 300 animateurs sportifs, contractuels, en partie payés par les communes, dont on ignore quelle sera exactement leur formation.

Et pourtant, le nombre de bacheliers qui ont la vocation d'enseigner l'éducation physique serait suffisant, nous semble-t-il, pour faire face à nos besoins, et la loi d'orientation donnerait la possibilité de former, dans un cadre universitaire, l'ensemble des enseignants sportifs nécessaires, sans avoir recours à ce que l'on doit bien appeler des expédients.

Un député socialiste. Très bien !

M. Pierre Lagorce. Aussi, avec tous les enseignants et les parents, avec tous les élèves et les étudiants qui ont droit aux meilleurs éducateurs dans toutes les disciplines, y compris celles de l'éducation physique et du sport — car, vous le savez, monsieur le secrétaire d'Etat, la formation de l'enfant ne peut être que globale et aucune discipline ne doit être sacrifiée — nous souhaiterions que nous soient proposées, et notamment dans la future troisième loi de programme, d'autres perspectives que celles de ce budget de 1971 qui ne font qu'aggraver une situation déjà largement compromise.

C'est là une lourde responsabilité que vous avez à assumer, monsieur le secrétaire d'Etat, car votre budget, si modeste — trop modeste, à notre gré — que soit sa place dans l'ensemble des budgets de la nation, conditionne le devenir physique et moral de notre jeunesse, c'est-à-dire, pour une grande part, l'avenir de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1971 (n° 1376). (Rapport n° 1395 de M. Philippe Rivain, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Services du Premier ministre (*suite*).

Section II. — Jeunesse, sports et loisirs (*suite*).

(Annexe n° 28. — M. Pierre Dumas, rapporteur spécial ; avis n° 1396, tome XIV, de M. Flornoy, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.)

Section IV. — Territoires d'outre-mer.

(Annexe n° 30. — M. de Rocca Serra, rapporteur spécial ; avis n° 1399, tome V, de M. Krieg, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 1400, tome XV, de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges.)

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente.*)

Le Directeur du Service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI